

Plan Local d'Urbanisme

Ville du Moule



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Ville du Moule



Fiches synthèse et mesures - partie 5

Juin 2017



MÉTHODOLOGIE..... 3

Fiche explicative d'organisation des fiches 4

Fiche «Biodiversité»..... 8

Fiche «Sols - Sous-sols»..... 10

Fiche «Paysage - Patrimoine»..... 12

Fiche «Eau»..... 14

Fiche «Energie»..... 16

Fiche «Nuisances sonores»..... 18

Fiche «Changement climatique» 20

Fiche «Risques Naturels et Technologiques»..... 22

Fiche «Qualité de l'Air»..... 24

Fiche «Déchets»..... 26

Le présent dossier est composé de deux parties ; la première présentant et synthétisant l'évaluation environnementale, organisée sous forme de fiches traitant des thématiques environnementales et la seconde, détaillant l'évaluation environnementale, structurée sous la forme d'un rapport.

Les fiches sont structurées de la façon suivante :

Au recto :

- L'identification des objectifs de référence de la protection de l'environnement liés à la thématique.
- Les axes stratégiques de développement fixés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable et ayant des répercussions sur la thématique de la fiche.
- Les orientations opérationnelles (Orientations d'Aménagement et de Programmation) du projet susceptibles d'impacter l'environnement.
- Les impacts (positifs/négatifs) évalués sous l'angle du triptyque du Développement Durable :
 - Environnement
 - Social
 - Économie
- La synthèse des impacts du projet
 - Positifs / négatifs
 - Temporaires / Permanents
 - Réversibles / irréversibles
 - Quantitatifs / qualitatifs
- Un curseur permettant d'apprécier visuellement l'impact du projet sur l'environnement (état avant, état après).

Au verso :

- Une spatialisation de l'état initial sous forme de cartographie avec les impacts du projet.
- Aux vues des impacts du projet, l'échelle de la réponse à apporter (communale, intégrée, intercommunale).
- Les mesures à proposer selon les impacts négatifs du projet, afin d'améliorer son intégration dans l'environnement.


Les mesures proposées sont des mesures :

- d'évitement : il s'agit d'éloigner le projet afin d'en supprimer ses effets;
 - de réduction : l'objectif est d'adapter le projet afin d'atténuer, de corriger ses effets ;
 - de compensation : elle proposent des contre-parties censées compenser les effets du projet par une réhabilitation, une restauration voire une création. Elles sont liées aux mesures de réduction.
- La traduction des mesures proposées dans le PLU qui peuvent apparaître sous forme :
 - d'orientation d'aménagement et/ou
 - de prescriptions (dans ce cas, l'article est précisé et/ou
 - d'éléments graphiques (zones classiques ou zones spéciales)



Fiche explicative d'organisation des fiches

THÉMATIQUE

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts								
<p>Il s'agit d'identifier les objectifs de référence réglementaires et les ciblés par thématique environnementale.</p>	<p>Il s'agit d'identifier les orientations stratégiques du projet politique (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) susceptibles d'impacter la thématique environnementale.</p>	<p>Il s'agit d'identifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation susceptibles d'impacter la thématique environnementale.</p>	<p>Il s'agit d'évaluer le projet sous l'angle d'une logique de développement durable du territoire. Le projet est évalué sur ses impacts environnementaux, économiques et sociaux, en mettant en exergue ses impacts positifs et négatifs. La grille ci-contre vient préciser les types d'impacts du projet, si ils sont Positifs/Négatifs, Temporaires/Permanents, Réversibles/Irréversibles, Qualitatifs/Quantitatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Environnement Impacts positifs Impacts négatifs ■ Economique Impacts positifs Impacts négatifs ■ Social Impacts positifs Impacts négatifs 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Positifs (+)</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Négatifs (-)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Temporaires</td> <td style="text-align: center;">Permanents</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Réversibles</td> <td style="text-align: center;">Irréversibles</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Qualitatifs</td> <td style="text-align: center;">Quantitatifs</td> </tr> </table> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> <p>Avant Après</p>  </div> <p>Le curseur permet d'apprécier visuellement les impacts du projet, avec un état avant le projet et un état après.</p>	Positifs (+)	Négatifs (-)	Temporaires	Permanents	Réversibles	Irréversibles	Qualitatifs	Quantitatifs
Positifs (+)	Négatifs (-)											
Temporaires	Permanents											
Réversibles	Irréversibles											
Qualitatifs	Quantitatifs											

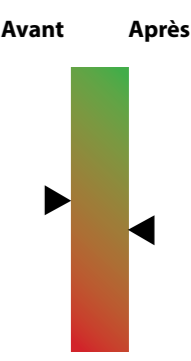
Synthèse cartographique	Mesures d'évitement, de réduction, de compensation		
<p>La synthèse cartographique permet de spatialiser l'état initial ou les impacts du projet.</p>	Réponse apportée	Dimensions	
	<p>Aux vues de l'analyse des impacts, la réponse apportée sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communale et sectorielle, et/ou - communale et intégrée, et/ou - intercommunale 		Communale - Sectorielle
			Communale - Intégrée
			Intercommunale
	Mesures proposées	Type de mesure	
	<p>Les mesures proposées sont des mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de suppression : il s'agit d'éloigner le projet afin d'en supprimer ses effets; - de réduction : l'objectif est d'adapter le projet afin d'atténuer, de corriger ses effets ; - de compensation : elle proposent des contre-parties censées compenser les effets du projet par une réhabilitation, une restauration voire une création. Elles sont liées aux mesures de réduction. <p>Les 3 types de mesures peuvent être proposées. Elles peuvent être intégrées dans le cadre du PLU et hors de son champ de compétences.</p>		Mesures de suppression
			Mesures de réduction
			Mesures de compensation
	Traduction des mesures proposées dans le PLU	Éléments réglementaires	
	<p>Les mesures proposées sont traduites dans le PLU sous forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'orientation d'aménagement ; et/ ou - de prescriptions (dans ce cas, l'article est précisés) ; et/ou - d'éléments graphiques (zones classiques ou zones spéciales) <p>En dehors de ces propositions, des recommandations peuvent aussi être formulées.</p>		Orientations d'aménagement et de programmation
		Règlement	
		Zonage	



Les fiches synthèses

Impacts et mesures d'adaptation par thématique environnementale

THÈME BIODIVERSITÉ

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>La loi Grenelle « Le développement urbain maîtrisé ; l'utilisation économe des espaces naturels ; la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ; la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ; la mise en valeur des entrées de ville »</p> <p>Le Schéma d'Aménagement Régional « L'optimisation écologique pour un environnement protégé »</p> <p>La Charte du Parc National de la Guadeloupe</p> <p>Axe de portée générale sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter la gouvernance aux évolutions de la société • Renforcer la présence et la notoriété du territoire, du local à l'international • Faire de l'établissement public un exemple de développement durable adapté aux ambitions du territoire 	<p>Objectif 1 : « Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger »</p> <p>Orientation 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les espaces littoraux et les zones humides • Préserver les plateaux d'arrière littoral • Préserver et favoriser les continuités écologiques • Une mise en valeur nécessaire <p>Orientation 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones de forte production agricole • Protéger les espaces d'intérêt agronomique • Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientation 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité • Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule • Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs • Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : « Structurer le territoire et préparer un développement équilibré »</p> <p>Orientation 1 : Renouveler et dynamiser le cœur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer le marché comme élément majeur du cœur de ville • Dynamiser le tissu socio-économique • Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientation 2 : Tisser des liens urbains avec les périmètres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville • Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale • Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville • Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientation 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'urbanisation et la promotion de la façade littorale • Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutal <p>Objectif 3 : « Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre »</p> <p>Orientation 2 : Le tourisme, un levier pour un renouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer la vocation balnéaire de la commune • Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientation 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes • Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>■ Environnement</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Globalement, le projet favorise la protection et le maintien de la biodiversité à travers la protection des espaces littoraux, des zones humides et les continuités écologiques sur le territoire. • La volonté de densifier les pôles de vie secondaires tels que Bonnan-Vassor à travers un renforcement de l'offre en équipements publics, un maillage viaire restructuré vont permettre de limiter le processus d'étalement urbain et les pressions sur le milieu naturel. • Le projet d'écoquartier de Gardel vise la pérennité et l'aménagement du parc et du plan d'eau de Letaye pour permettre à une flore et une faune locales de s'épanouir. Ce projet exemplaire d'un point de vue durable, traduit la volonté d'intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les projets de développement. <p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation de la fréquentation liée au développement touristique et à l'ouverture de ces sites risque d'avoir un impact négatif sur la végétation et la flore protégées (arrachage, piétinements); • La promotion et la valorisation du littoral, de la rivière Audouin et de la ravine du Nord-Ouest supposent en terme d'aménagement l'accessibilité des sites, de l'éclairage et des aménagements légers adaptés à la sensibilité du site. Ainsi, cette proposition risque d'engendrer une hausse de la fréquentation des sites puis à long terme une éventuelle perturbation du milieu et des espèces nichant sur les sites (destruction des habitats...). • Le quartier de Guénette se trouve à proximité d'espaces naturels de qualité (littoral et rivière d'Audouin). Les projets de réorganisation et de structuration des quartiers de Guénette, Morel et de L'Autre-Bord peuvent avoir des impacts mesurés sur ces espaces naturels. • Les éoliennes implantées à proximité de mare et aux abords de la ravine Sainte-Catherine, vont engendrer des perturbations voire des migrations de la biodiversité et en particulier de l'avifaune. • La voie de contournement du bourg sera amené à rompre des continuités écologiques. <p>■ Economie</p> <p>Impacts positifs</p> <p>L'objectif de valorisation et de promotion des valeurs naturelles du territoire devrait avoir des impacts économiques positifs.</p> <p>La valorisation des espaces naturels à travers la mise en place d'un réseau de sentier de randonnée au niveau du littoral et de l'arrière pays, la requalification des sites à vocation balnéaire (la Baie, les ravines...) vont rendre le territoire plus attractif au niveau touristique.</p> <p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des activités économiques dans le cadre de la requalification de l'entrée est de la ville peut avoir des impacts sur les milieux naturels proches (Rivière d'Audouin). <p>■ Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>La promotion des espaces naturels et de la végétation va permettre la découverte des sites et favoriser un cadre de vie de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La volonté de requalifier des espaces naturels, en promouvant la biodiversité et les trames écologiques, favorise les espaces de rencontre au sein d'un environnement préservé. - La promotion de l'environnement et la mise en valeur du territoire favorise la pédagogie et les interactions sociales. 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 50%;">Positifs (+)</th> <th style="width: 50%;">Négatifs (-)</th> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <th>Temporaires</th> <th>Permanents</th> </tr> <tr> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <th>Réversibles</th> <th>Irréversibles</th> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <th>Qualitatifs</th> <th>Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </table> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> <p>Avant Après</p>  </div>	Positifs (+)	Négatifs (-)	X	X	Temporaires	Permanents		X	Réversibles	Irréversibles	X	X	Qualitatifs	Quantitatifs	X	X
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X	X																			
Temporaires	Permanents																			
	X																			
Réversibles	Irréversibles																			
X	X																			
Qualitatifs	Quantitatifs																			
X	X																			

THÈME BIODIVERSITÉ

Synthèse cartographique



Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

Les rôles de la végétation en ville sont multiples : social, identitaire, psychosensoriel, contribution à la variété des ambiances urbaines, mais aussi fixation des poussières et pollutions atmosphériques de proximité, préservation de la biodiversité. La promotion du verdissement devrait accompagner aussi le renforcement des continuités végétales et la valorisation de la gestion raisonnée.

Dimensions

X Communale - Sectorielle

X Communale - Intégrée

Intercommunale

Mesures proposées

Dans le but de maintenir la biodiversité « ordinaire », il est possible de développer la végétalisation des espaces urbains sur des supports variés. Les premières cibles peuvent être les espaces publics et les espaces collectifs privés (et plus particulièrement les coeurs d'îlots). La proportion d'espaces verts, d'espaces non minéralisés et de végétaux, doit y devenir un critère essentiel de choix d'urbanisation et de réhabilitation. La deuxième cible consiste en la proportion de végétalisation à intégrer au sein du bâti au niveau des toitures et des façades. Enfin, la troisième des cibles concerne les espaces de transition : murs aveugles, murs de clôture, délaissés routiers...

Type de mesure

Mesures de suppression

Mesures de réduction

X Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

Les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement intègrent la protection de la biodiversité, des entités naturelles sur l'ensemble du territoire à travers :

- La revitalisation de l'espace littoral (aménagement d'un sentier littoral...);
- La diversité de la biodiversité sera encouragée sur Gardel dans le cadre de l'écoquartier
- L'article 13 du PLU pour les zones U et AU propose une végétalisation des espaces non-artificialisés.
- L'article 14 du PLU qui impose un coefficient minimum de surface perméable (coefficient de biotope)

Éléments réglementaires

X Orientations d'aménagement et de programmation

X Règlement

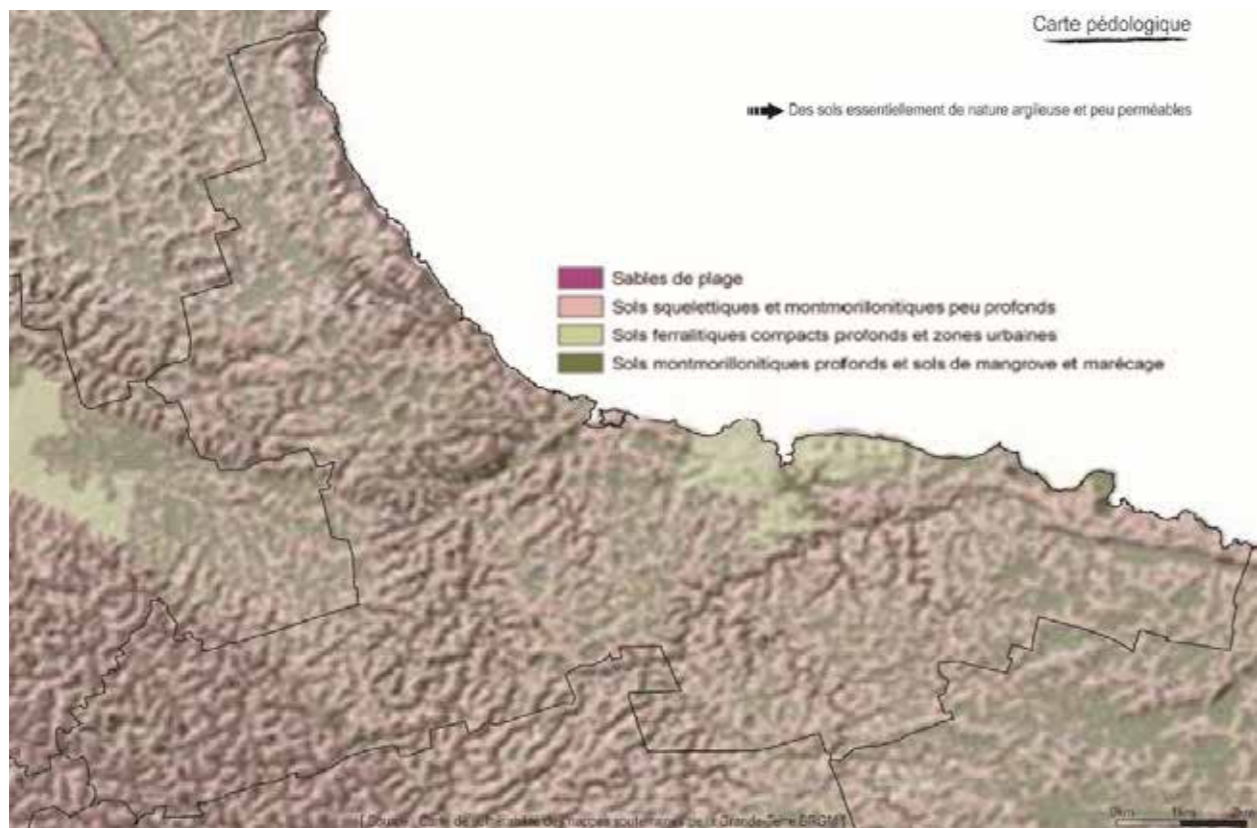
Zonage

THÈME SOLS - SOUS-SOLS

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts	
				Positifs (+)	Négatifs (-)
<p>Le Grenelle de l'environnement « préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, et des espaces verts ; l'utilisation économe des espaces naturels.»</p> <p>Le Schéma d'Aménagement Régional L'optimisation écologique pour un environnement protégé</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des espaces naturels et du cadre de vie -Arrêt du mitage urbain <p>Une organisation plus équitable du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour une utilisation plus économe des sols <p>L'innovation, l'ouverture et l'autonomie pour une économie guadeloupéenne compétitive</p> <ul style="list-style-type: none"> Diversifier et valoriser l'agriculture -Reconquête du potentiel de production en préservant la surface agricole utile -Maintient des espaces réservés à la production agricole maintenu au niveau de 50 000ha. -La prise en compte de la création de «zones agricoles protégées» par la gestion et l'aménagement de l'espace urbain. -Les sols concernés par la Chlordécone gardent leur vocation agricole afin d'éviter la spéculation foncière et de permettre la remédiation végétale. -Les liens entre les structures de recherche et les organisations rurales doivent être largement développés. <p>Le Schéma Départemental des Carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> Objectif 2 : Favoriser une utilisation économe et rationnelle des matériaux. Objectif 3 : Minimiser les nuisances dus au transport de matériaux. Objectif 4 : Améliorer l'intégration des carrières dans l'environnement. Objectif 5 : Organiser l'espace. 	<p>Objectif 1 : «Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger»</p> <p>Orientation 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces littoraux et les zones humides Préserver les plateaux d'arrière littoral Préserver et favoriser les continuités écologiques Une mise en valeur nécessaire <p>Orientation 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones de forte production agricole Protéger les espaces d'intérêt agronomique Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientation 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : «Structurer le territoire et préparer un développement équilibré»</p> <p>Orientation 1 : Renouveler et dynamiser le coeur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer le marché comme élément majeur du coeur de ville Dynamiser le tissu socio-économique Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientation 2 : Tisser des liens urbains avec les péricentres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientation 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> L'urbanisation et la promotion de la façade littorale Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutal <p>Orientation 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers Affirmer et mettre en scène l'agglomération moulienne <p>Objectif 3 : «Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre»</p> <p>Orientation 1 : Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être <p>Orientation 2 : Le tourisme, un levier pour un renouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer la vocation balnéaire de la commune Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientation 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>■ Environnement</p> <p>Le projet aura des impacts à la fois positifs et négatifs sur les sols.</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> La réservation des terres agricoles de valeur agronomique ; La limitation de l'urbanisation diffuse dans les espaces ruraux, donc des terres perméables préservées; Une faible proportion de zones ouvertes à l'urbanisation. Il s'agit principalement d'espaces en partie déjà urbanisés remettant en cause sur certaines parties du territoire une urbanisation qui se développe en tâche. <p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des intrants chimiques pour favoriser un rendement agricole acceptable peut nuire à la qualité des sols de bonne qualité. Mais l'impact global demeure minime. Des dépôts de déchets sur des sols perméables peuvent impacter la qualité des sols ; L'imperméabilisation des sols liée à la réalisation de voies nouvelles en milieu rural, la construction de bâtiments en milieu rural et sur des sols perméables. Le tracé de la voie de contournement se base sur des voies existantes (chemins et routes), l'imperméabilisation des sols sera alors minimisée par rapport à la réalisation d'une nouvelle voie. Une partie de la voirie devra être restructurée pour supporter le passage de poids lourds. On aura donc une imperméabilisation des sols sur les sections D112-113, D114-D115 de la voie de contournement. <p>■ Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Le développement urbain qui induit une imperméabilisation des sols du fait de la construction de bâtiments, favorisera l'implantation de commerces et de services.</p> <p>La préservation des espaces agricoles proposée dans le cadre du projet peut participer à l'augmentation du cheptel et ainsi avoir des conséquences positives modérées à l'échelle de l'économie locale.</p> <p>■ Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>L'imperméabilisation des sols se fait au profit de la construction de bâtiments ayant une vocation économique et de logement, favorisant le cadre de vie.</p>	Positifs (+)	Négatifs (-)
				X	X
				Temporaires	Permanents
					X
Réversibles	Irréversibles				
	X				
Qualitatifs	Quantitatifs				
X	X				
<p>Avant Après</p>					

THÈME SOLS - SOUS-SOLS

Synthèse cartographique



Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

Les effets du projet sur les sols requièrent une réponse intégrée. La protection des sols dépend des réglementations sur l'eau, la prévention des risques, les réglementations en matière d'utilisation des pesticides sur les sols agricoles...

Dimensions

Communale - Sectorielle

X

Communale - Intégrée

Intercommunale

Mesures proposées

Le projet prend en compte un certain nombre d'objectifs affirmant une gestion économe des sols et de l'espace et un équilibre entre espace urbanisé et naturel ou végétalisé.

- Cette volonté de rénover l'espace urbain du Moule coïncide avec l'objectif de rééquilibrer le territoire en favorisant la densification des péricentres que sont Bonan-Vassor, Vernou, Damencourt, Guénette-L'autre Bord, Champ grillé... ceci pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Les mesures proposées sont des mesures de réduction, dans le sens où elles viennent compléter les orientations relevant de la préservation des sols. Une commune doit se développer et se construire; mais elle doit le faire en respectant un équilibre en particulier lorsque l'environnement naturel est fragile.

Type de mesure

Mesures de suppression

X

Mesures de réduction

Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

L'article 14 du règlement du PLU impose un coefficient minimum de surface perméable (plantée ou non). Le coefficient minimum de surface perméable est à adapter en fonction du zonage. Il sera mis en place dans les zones urbaines et à urbaniser et sera établi en fonction de la surface bâtie. Dans le cadre d'un projet d'aménagement sur un secteur ou un quartier, ces mesures peuvent aussi être mises en oeuvre.

La préservation des zones humides au travers de leur classement en zones agricoles et naturelles et au travers d'un règlement qui impose la préservation de leurs fonctionnalités.

Éléments réglementaires

Orientations d'aménagement et de programmation

X

Règlement

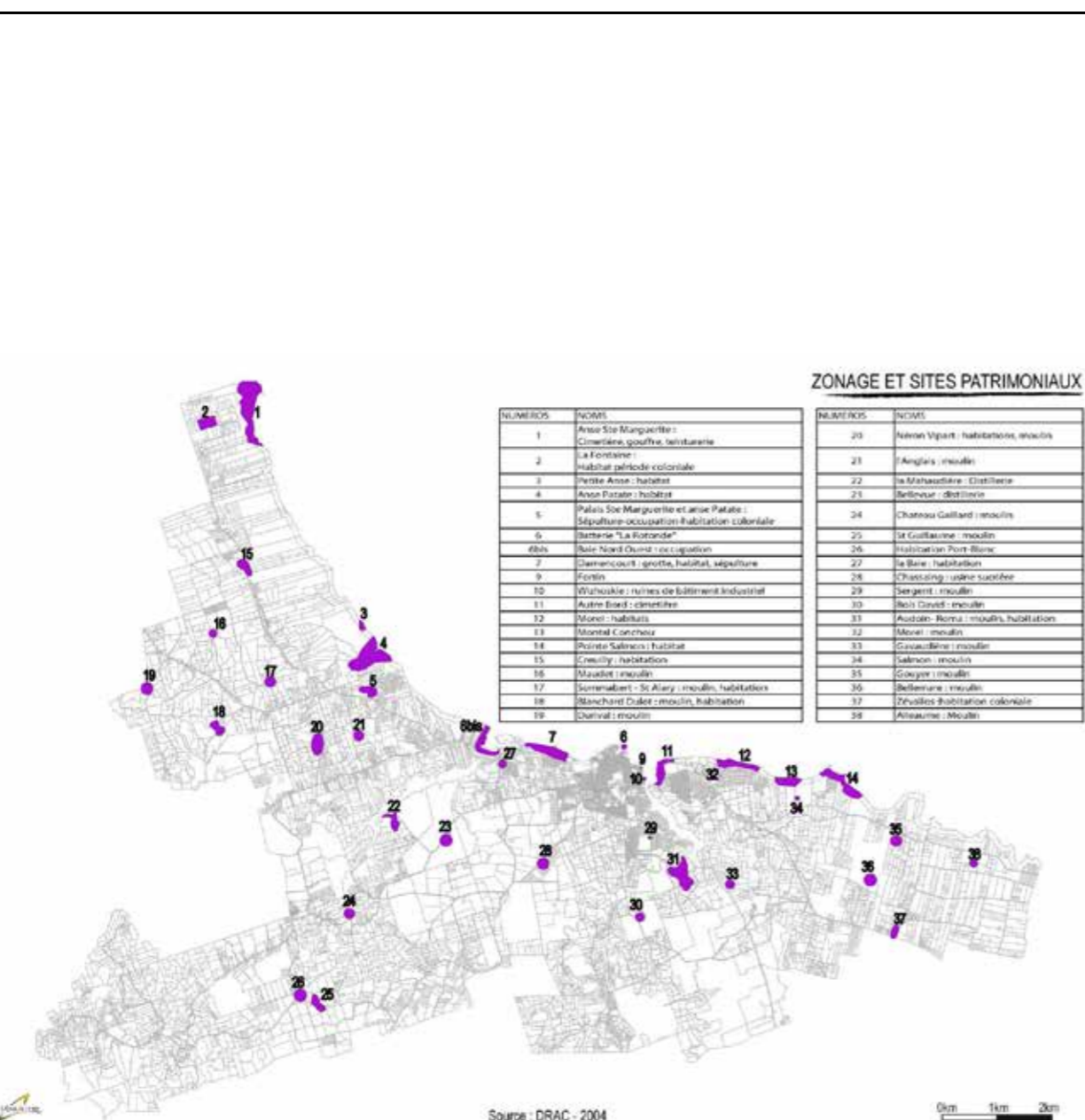
Zonage

THÈME PAYSAGES - PATRIMOINE

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts	
				Positifs (+)	Négatifs (-)
<p>Le Grenelle de l'environnement « le développement urbain maîtrisé ; l'utilisation économe des espaces naturels ; la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ; la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ; la mise en valeur des entrées de ville ».</p> <p>Code de l'urbanisme (article L 151-19) « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection »</p> <p>Le Schéma d'Aménagement Régional <u>L'optimisation écologique pour un environnement protégé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des espaces naturels et du cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> -Arrêt du mitage urbain -Gestion parcimonieuse des occupations de l'espace du territoire, -Préservation de la biodiversité – Protection et mise en valeur des espaces exceptionnels tels que le Parc National de Guadeloupe La mise en place d'une trame verte et bleue <p><u>Une organisation plus équitable du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pour une utilisation plus économe des sols <ul style="list-style-type: none"> -L'amélioration de la qualité architecturale <p>La Charte du Parc National de la Guadeloupe qui fixent des objectifs en matière de préservation des paysages et du patrimoine au niveau du cœur de parc et sur l'ensemble de l'aire d'adhésion.</p>	<p>Objectif 1 : « Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger »</p> <p>Orientation 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces littoraux et les zones humides Préserver les plateaux d'arrière littoral Préserver et favoriser les continuités écologiques Une mise en valeur nécessaire <p>Orientation 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones de forte production agricole Protéger les espaces d'intérêt agronomique Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientation 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : « Structurer le territoire et préparer un développement équilibré »</p> <p>Orientation 1 : Renouveler et dynamiser le cœur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer le marché comme élément majeur du cœur de ville Dynamiser le tissu socio-économique Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientation 2 : Tisser des liens urbains avec les périmètres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientation 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> L'urbanisation et la promotion de la façade littorale Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutal <p>Orientation 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers Affirmer et mettre en scène l'agglomération moulienne <p>Objectif 3 : « Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre »</p> <p>Orientation 2 : Le tourisme, un levier pour un renouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer la vocation balnéaire de la commune Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientation 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>■ Environnement</p> <p>Les impacts du projet sur les paysages et le patrimoine sera globalement positif.</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> La constitution de pôles ruraux et la limitation de l'urbanisation spontanée vont avoir un impact positif global sur les paysages ruraux. Aujourd'hui dégradé par une urbanisation qui se développe au gré des opportunités le long des axes principaux, les paysages vont retrouver leur vocation. La qualification des voies à fort trafic en boulevards urbains va donner une allure plus urbaine aux parcours et ainsi requalifier une continuité entre les secteurs périphériques et le centre-ville. Définir la limite de l'urbanisation s'inscrit dans la volonté de préserver les paysages agricoles de qualité et définit la vocation des espaces. La maîtrise de l'urbanisation va permettre de préserver des paysages ruraux, qui actuellement sont dégradés par un développement linéaire de l'urbanisation. La valorisation et la promotion des paysages participent à leur protection. Le projet vise en la valorisation du patrimoine urbain et rural à travers des actions de promotion et découverte. Ainsi, il aura des actions bénéfiques dans : <ul style="list-style-type: none"> la signalisation du patrimoine la promotion du patrimoine la valorisation d'un patrimoine existant mais non mis à nu aux yeux de tous <p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> En lecture transversale, les paysages littoraux vont être préservés. Les parcours en milieu rural permettront la découverte du patrimoine rural (moulins,...), qui jusqu'à présent est difficilement percevable pour les touristes. Mais l'aménagement des sites hôteliers peut compromettre la qualité paysagère d'une partie de la bordure littorale. Les usines, éoliennes et abattoirs qui sont amenés à se développer dans le cadre du projet communal modifient le paysage environnant en raison de leur taille et leur emprise au sol. <p>■ Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> La qualification des paysages en particulier en milieu urbain peut participer à renouveler l'attractivité du centre-ville et accueillir de nouveaux habitants (hausse de la consommation). De plus, la mise en valeur du patrimoine aura des impacts positifs sur l'économie globale du Moule et en particulier grâce au développement d'un tourisme culturel entre mer et campagne. <p>■ Social</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> La valorisation, la promotion et la mise en valeur des paysages et du patrimoine participent à leur découverte et à qualifier le cadre de vie. 	Positifs (+) X	Négatifs (-) X
				Temporaires	Permanents X
				Réversibles X	Irréversibles
				Qualitatifs X	Quantitatifs
				<p>Avant Après</p>	

THÈME PAYSAGES - PATRIMOINE

Synthèse cartographique



Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

Le bilan du projet est positif par rapport aux impacts qu'il représente sur le paysage. Néanmoins, pour compenser ses impacts négatifs, des réponses sectorielles doivent être apportées pour intégrer harmonieusement les projets aux entités paysagères.

Par ailleurs, des réponses intégrées sont nécessaires, puisque les enjeux paysagers s'insèrent dans une logique d'interdépendance avec les développements urbains, économiques, la gestion du territoire (déchets, réseaux etc...).

Dimensions

X	Communale - Sectorielle
X	Communale - Intégrée
	Intercommunale

Mesures proposées

Afin de réduire les effets négatifs du projet sur le paysage, des mesures de réduction sont proposées, dans le but d'adapter le projet pour favoriser son intégration paysagère.

Le renforcement des activités artisanales et industrielles autour des zones d'activités existantes nécessite une vigilance accrue en matière de gestion des déchets et de pollutions visuels.

Type de mesure

	Mesures de suppression
X	Mesures de réduction
	Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

Les mesures proposées sont traduites dans le PLU sous forme d'orientations d'aménagement et de programmation à travers les projets de requalification des espaces (paysages naturels et urbain, projets du littoral). L'orientation d'aménagement et de programmation du secteur de Gardel affiche une volonté de favoriser l'utilisation de matériaux limitant l'impact visuel des matériaux.

Par ailleurs, le règlement et le zonage du PLU permettent de traduire les orientations stratégiques définies par le PADD.

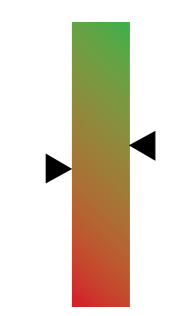
L'article 11 des zones U et AU prévoit notamment des règles sur l'aspect extérieur permettant de maintenir l'harmonie du paysage urbain et naturel.

La zone N identifiée dans le zonage fait l'objet, dans le règlement, d'un secteur spécifique, le secteur Npat. Ce secteur Npat correspond au site littoral de Sainte-Marguerite dont la dimension patrimoniale est liée au cimetière d'esclaves mis à jour dans les années 1990 et nécessite une protection particulière.

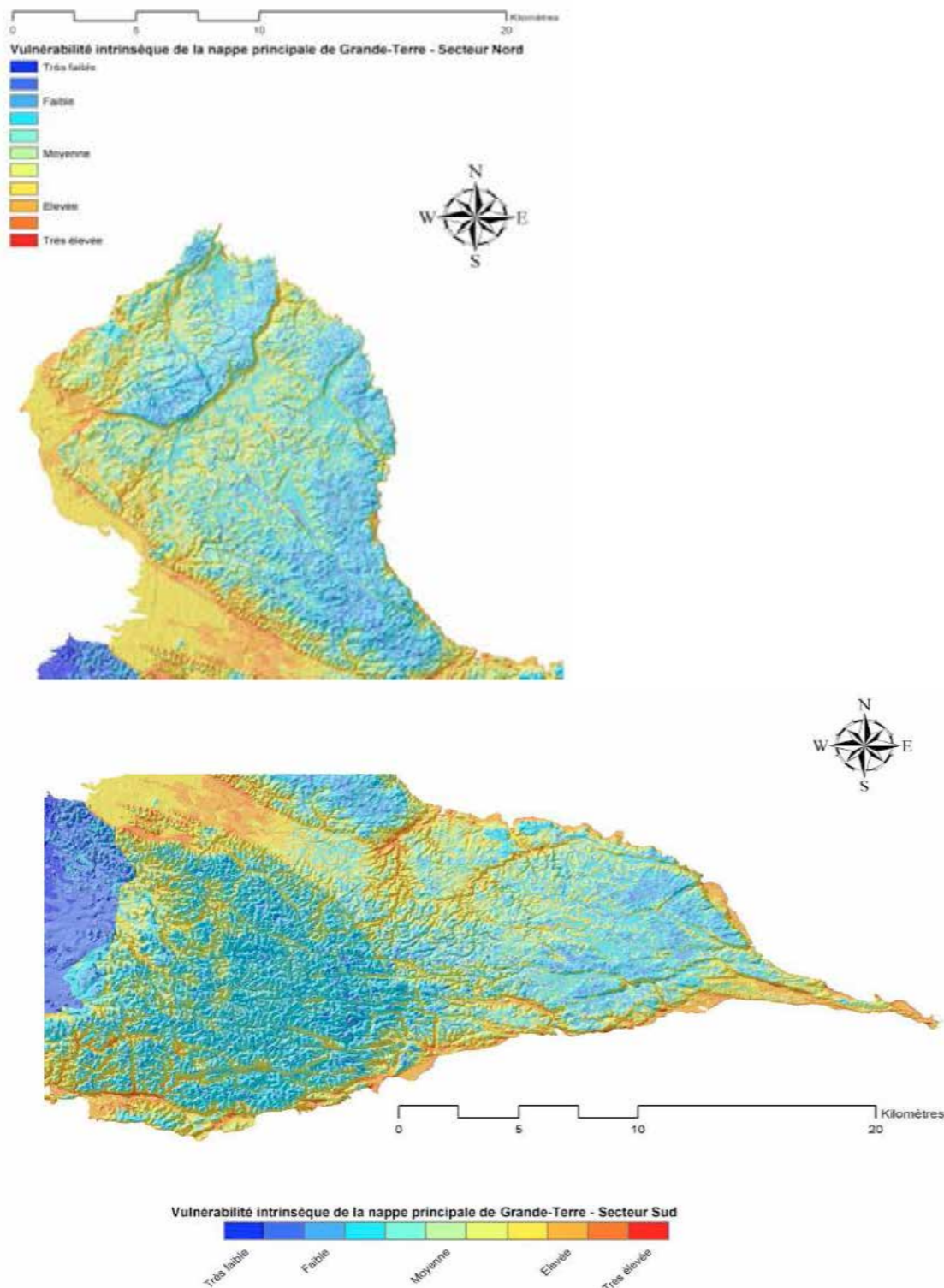
Éléments réglementaires

X	Orientations d'aménagement et de programmation
X	Règlement
X	Zonage

THÈME EAU

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>Le Grenelle de l'environnement fixe en terme de préservation de l'eau plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats Protéger les zones humides et les captages d'eau potable Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux Protéger la mer et le littoral <p>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux vise à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> prévenir toute dégradation supplémentaire des écosystèmes aquatiques, atteindre le bon état des eaux de surface (cours d'eau et eaux côtières) et des eaux souterraines en 2015, réduire progressivement les rejets de substances prioritaires et supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires, promouvoir une utilisation et une gestion durable de l'eau par une protection à long terme des ressources en eau disponibles. <p>Le Schéma d'Aménagement Régional fixe comme objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> L'optimisation de la ressource en eau et la généralisation de l'assainissement collectif Mise aux normes des stations d'épuration avec un objectif de 100% de conformité La récupération des eaux pluviales est également recommandée comme un axe prioritaire d'action. <p>Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer « la protection des écosystèmes marins, et des côtes littorales et des plages »</p>	<p>Objectif 1 : «Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger»</p> <p>Orientations 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces littoraux et les zones humides Préserver les plateaux d'arrière littoral Préserver et favoriser les continuités écologiques Une mise en valeur nécessaire <p>Orientations 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones de forte production agricole Protéger les espaces d'intérêt agronomique Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientations 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : «Structurer le territoire et préparer un développement équilibré»</p> <p>Orientations 1 : Renouveler et dynamiser le cœur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer le marché comme élément majeur du cœur de ville Dynamiser le tissu socio-économique Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientations 2 : Tisser des liens urbains avec les péri-centres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientations 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> L'urbanisation et la promotion de la façade littorale Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutale <p>Orientations 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers Affirmer et mettre en scène l'agglomération moulienne <p>Objectif 3 : «Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre»</p> <p>Orientations 1 : Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être <p>Orientations 2 : Le tourisme, un levier pour un renouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer la vocation balnéaire de la commune Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientations 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>■ Environnement</p> <p>L'ensemble du projet présente des impacts globalement positifs sur la qualité de l'eau du territoire.</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Globalement la protection des cours d'eau est assurée dès lors qu'une mesure de protection est appliquée. Le projet confirme la protection réglementaire définie par l'article L. 123-21 (ex L.146-6) du Code de l'urbanisme, appliquée sur la rivière Audouin, la ravine du Nord-Ouest et les falaises du nord et de l'est du territoire du Moule. Leur protection est aussi indirectement assurée dès lors qu'ils sont valorisés via une vocation récréative et ludique, ou, comme les mares, au travers de la valorisation des paysages ruraux. La limitation de la vocation d'axes de transit des voies à fort trafic va limiter les pollutions des eaux pluviales ruisselant vers les milieux naturels dont les cours d'eau permanents.</p> <p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation du potentiel agricole peut à long terme impacter sur l'exploitation des ressources en eau souterraine et sur la qualité des eaux souterraines. L'irrigation des cultures se faisant principalement grâce à de l'eau souterraine, celle-ci peut être impactée sur le plan quantitatif. De plus, les pratiques agricoles constituent une source de pollution des eaux souterraines. Le développement du tourisme balnéaire peut affecter la qualité des eaux de baignade du fait des rejets de déchets dans l'eau. Le développement de l'urbanisation conduit à imperméabiliser les sols et induit un ruissellement des eaux pluviales non collectées plus important. Leur infiltration dans le milieu naturel et notamment dans les cours d'eau altère la qualité de l'eau. Indirectement, il convient de noter que les dépôts de déchets ménagers dans la nature, liés à une augmentation de la fréquentation des sites en période touristique, peuvent avoir un impact négatif sur la qualité des mares, des étangs, des ravines. Le développement des activités économiques sur le territoire prévues par cet objectif provoquent une modification des écoulements de surface par imperméabilisation des sols. L'aménagement d'une zone d'activités artisanales et de petites industries implique également une augmentation du volume des eaux usées à traiter par le réseau d'assainissement collectif. Enfin, les besoins en eau potable seront plus importants une fois les entreprises implantées. <p>■ Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <p>La valorisation des cours d'eau peut participer au développement du tourisme et peut attirer de nouveaux habitants.</p> <p>■ Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>La promotion des cours d'eau permet la mise en place d'activités récréatives et ludiques pour les habitants.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="2534 233 2674 359">Positifs (+)</th> <th data-bbox="2674 233 2881 359">Négatifs (-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="2534 359 2674 485">X</td> <td data-bbox="2674 359 2881 485"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 485 2674 611">Temporaires</th> <th data-bbox="2674 485 2881 611">Permanents</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 611 2674 737"></td> <td data-bbox="2674 611 2881 737">X</td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 737 2674 863">Réversibles</th> <th data-bbox="2674 737 2881 863">Irréversibles</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 863 2674 989">X</td> <td data-bbox="2674 863 2881 989"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 989 2674 1115">Qualitatifs</th> <th data-bbox="2674 989 2881 1115">Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 1115 2674 1241">X</td> <td data-bbox="2674 1115 2881 1241"></td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: center;"> <p>Avant Après</p>  </div>	Positifs (+)	Négatifs (-)	X		Temporaires	Permanents		X	Réversibles	Irréversibles	X		Qualitatifs	Quantitatifs	X	
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X																				
Temporaires	Permanents																			
	X																			
Réversibles	Irréversibles																			
X																				
Qualitatifs	Quantitatifs																			
X																				

Synthèse cartographique



Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

Aux vues de l'analyse des impacts, la réponse apportée sera à la fois sectorielle, puisque le projet impact des espaces ciblés du territoire; intégrée, puisque la ressource en eau et les impacts qui lui sont portés proviennent de causes plurielles (pollutions urbaines, pollutions liées aux activités agricoles...). Également, une réponse plus large doit être apportée, la ressource en eau étant commune au moule et à ses communes limitrophes.

Les projets publics ou privés doivent répondre aux dispositions relatives à la Loi sur l'Eau. Il est donc nécessaire, pour certains aménagements, de mettre en place des systèmes de gestion des eaux pluviales, à la parcelle (noue, toitures végétalisées, etc.) et au site (ouvrage de rétention et/ou d'infiltration), afin de :

- Compenser les incidences quantitatives (augmentation des apports et des vitesses d'écoulement) et qualitatives (pollution, traitement des eaux par infiltration, etc.), avant le rejet vers le milieu récepteur.
- Assurer une protection contre les inondations.

Dimensions

X Communale - Sectorielle

X Communale - Intégrée

X Intercommunale

Mesures proposées

Le PADD présente des impacts sur la ressource en eau.

Le projet du littoral qui renforce l'attractivité de nombreux espaces (activités et aménagements nautiques / port de pêche...), doit faire l'objet de mesures de réductions et de compensations, qui peuvent être intégrées dans le cadre du PLU et hors de son champ de compétence :

- Incitation à l'utilisation des modes de déplacements doux ;
- Limitation de l'imperméabilisation des zones AU et des emprises viaires ;
- Préservation des zones humides et de leur rôle épurateur ;
- Maîtrise du rejet et du traitement des eaux usées par un système d'assainissement collectif, etc.

Type de mesure

Mesures de suppression

X Mesures de réduction

Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

La qualité de la ressource ne devrait pas être fortement altérée par les eaux usées issues de l'urbanisation dans la mesure où le règlement impose des raccordements au réseau collectif ou à défaut l'utilisation d'un ANC conforme aux normes en vigueur. L'implantation de nouvelles constructions est ainsi soumise à l'obligation d'un assainissement de qualité.

L'obligation de raccordement au système d'assainissement public existant est établie par l'article 4 du règlement pour toute construction. En cas d'assainissement non collectif, obligation est faite de mettre en oeuvre une filière compatible avec le cadre réglementaire. Cette disposition garantie a priori un ANC de qualité.

La végétalisation des espaces libres non revêtus est également imposée par l'article 13.

L'article 14 impose un coefficient minimum de surface perméable (plantée ou non). Le coefficient minimum de surface perméable est à adapter en fonction du zonage. Il sera mis en place dans les zones urbaines et à urbaniser et sera établi en fonction de la surface bâtie.

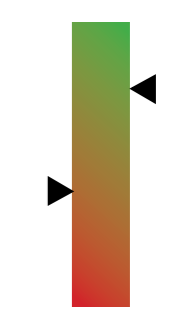
Éléments réglementaires

Orientations d'aménagement et de programmation

X Règlement

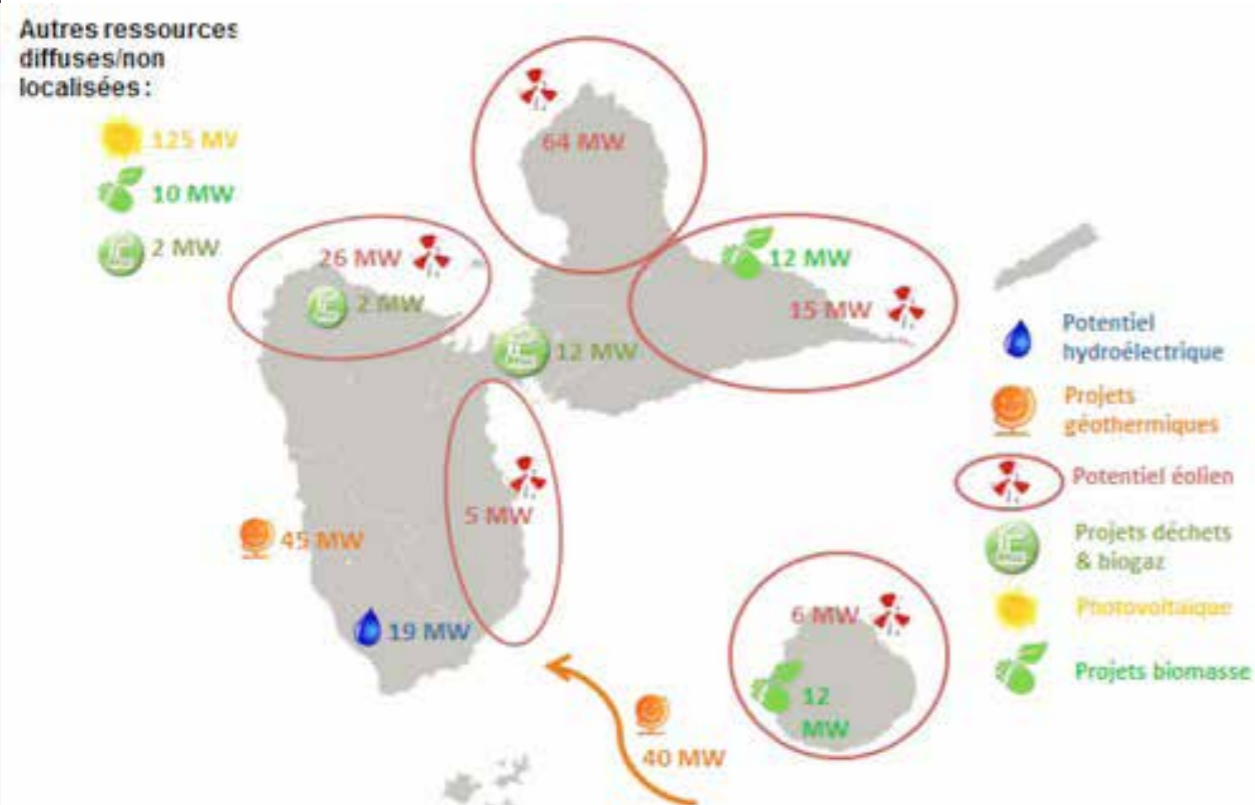
Zonage

THÈME ÉNERGIE

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>La loi dite Grenelle 1 (2009), fixe aux collectivités d'outre-mer l'objectif de parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, et celui que les énergies renouvelables représentent au minimum 50% de leur consommation finale dès 2020.</p> <p>La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique fixe quatre axes politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la demande d'énergie afin de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % dès 2015 et à 2,5 % d'ici à 2030. • Diversifier le bouquet énergétique de la France. • Développer la recherche dans le secteur de l'énergie. • Assurer des moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins. <p>Le Schéma régional climat Air Energie fixe trois objectifs majeurs aux horizons 2020 - 2050</p> <ul style="list-style-type: none"> • A horizon 2020 : <ul style="list-style-type: none"> -La réduction de 20% d'ici 2020 des émissions de gaz à effet de serre dans les transports afin de les ramener au niveau qu'elles avaient en 1990 : -La baisse des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020. -50% d'énergies renouvelables dans la consommation finale des DOM en 2020 ; • A horizon 2030 : autonomie énergétique • A horizon 2050 : engagement du Facteur 4 <p>Le Schéma d'Aménagement Régional qui fixe deux grands objectifs parmi lesquels l'énergie est prépondérante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'optimisation écologique pour un environnement protégé. • L'innovation, l'ouverture et l'autonomie pour une économie guadeloupéenne compétitive. <p>Le plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie de Guadeloupe à l'horizon 2020 (PRERURE 2008) fixe les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrage en faveur de la maîtrise énergétique • Favoriser l'efficacité énergétique en mobilisant les outils de l'information, les outils incitatifs et réglementaires • Développer les partenariats 	<p>Objectif 1 : «Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger»</p> <p>Orientations 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Préserver les zones de forte production agricole</i> • <i>Protéger les espaces d'intérêt agronomique</i> • <i>Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée</i> <p>Orientations 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité</i> • <i>Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule</i> • <i>Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs</i> • <i>Révéler la richesse patrimoniale de la commune</i> <p>Objectif 2 : «Structurer le territoire et préparer un développement équilibré»</p> <p>Orientations 1 : Renouveler et dynamiser le coeur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réaffirmer le marché comme élément majeur du coeur de ville</i> • <i>Dynamiser le tissu socio-économique</i> • <i>Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville</i> <p>Orientations 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers</i> • <i>Affirmer et mettre en scène l'agglomération moulienne</i> <p>Objectif 3 : «Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre»</p> <p>Orientations 1 : Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être</i> <p>Orientations 2 : Le tourisme, un levier pour un nouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Affirmer la vocation balnéaire de la commune</i> • <i>Promouvoir la découverte du territoire</i> <p>Orientations 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes</i> • <i>Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage</i> 	<p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>■ Environnement</p> <p>Le projet présente des impacts positifs en matière de développement des énergies renouvelables et es impacts mesurés en matière de limitation de la consommation d'énergie.</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Globalement, le projet aura des effets positifs sur le développement des énergies renouvelables. L'ambition projetée sur le pôle de Gardel tire profit des qualités environnementales du site et de son environnement. De plus, il s'inscrit en cohérence avec les réglementations locales (planification sur l'énergie et le SAR) et nationales (loi SRU et « Grenelle »). La production d'énergies renouvelables permet d'inscrire le Moule dans une autonomie énergétique, enjeu majeur pour la Guadeloupe.</p> <p>Le pôle de Gardel va constituer un pôle de développement des énergies renouvelables (inscription dans le SAR). L'installation de panneaux photovoltaïques, de 14 éoliennes anti-cycloniques d'une puissance installée de 14MW et de système de production de la biomasse vont permettre de répondre à une demande de consommation électrique sans impacter les ressources fossiles limitées face à une hausse continue depuis 20 ans. Le Moule fait figure de bon élève à l'échelle de Guadeloupe dans la mise en place d'énergies renouvelables et le projet de production d'énergies renouvelables montre un réel engagement sur le long terme.</p> <p>Impacts négatifs</p> <p>Le développement des structures d'accueil intégrées va augmenter la consommation d'énergie avec le recours à la climatisation, à l'éclairage...</p> <p>Le développement de l'activité économique sans prise en compte de l'efficacité énergétique se traduit par une croissance des consommations électriques des secteurs professionnels. Si les projets prévues par cette orientation ne prennent pas en compte la question de l'efficacité énergétique, ils auront indéniablement un impact sur la consommation énergétique du territoire.</p> <p>■ Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Développer une économie basée sur les pôles agro-industriels va permettre de pérenniser l'économie agro-industrielle et de rayonner à l'échelle de la région. L'énergie produite sera en partie vendue à EDF.</p> <p>■ Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Des emplois qualifiés vont être créés et des étudiants pourront être formés en matière d'énergies renouvelables avec la mise en place d'un IUT.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="2534 233 2674 359">Positifs (+)</th> <th data-bbox="2674 233 2881 359">Négatifs (-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="2534 359 2674 485">X</td> <td data-bbox="2674 359 2881 485"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 485 2674 611">Temporaires</th> <th data-bbox="2674 485 2881 611">Permanents</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 611 2674 737"></td> <td data-bbox="2674 611 2881 737">X</td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 737 2674 863">Réversibles</th> <th data-bbox="2674 737 2881 863">Irréversibles</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 863 2674 989">X</td> <td data-bbox="2674 863 2881 989"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 989 2674 1115">Qualitatifs</th> <th data-bbox="2674 989 2881 1115">Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 1115 2674 1241"></td> <td data-bbox="2674 1115 2881 1241">X</td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: center;"> <p>Avant Après</p>  </div>	Positifs (+)	Négatifs (-)	X		Temporaires	Permanents		X	Réversibles	Irréversibles	X		Qualitatifs	Quantitatifs		X
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X																				
Temporaires	Permanents																			
	X																			
Réversibles	Irréversibles																			
X																				
Qualitatifs	Quantitatifs																			
	X																			

THÈME ÉNERGIE

Synthèse cartographique



Carte des énergies renouvelables de la Guadeloupe à horizon 2030 (PRERURE) :
Des projets biomasse pour la commune du Moule

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

En matière d'énergies, la réponse apportée doit être intégrée, prenant en compte l'ensemble des caractéristiques du territoire. Les thématiques relatives à l'énergie sont multiples et transversales : déplacements, habitat, localisation des zones économiques...
Les objectifs de référence et le SAR font référence à la nécessité d'utiliser les énergies renouvelables et de maîtriser les consommations énergétiques. Le PLU, en tant que document de planification communal, développe la thématique de «l'énergie» au niveau du site de Gardel. Au-delà de l'environnement, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables permettent des économies substantielles pour la collectivité et pour les habitants.

Dimensions

Communale - Sectorielle

X

Communale - Intégrée

Intercommunale

Mesures proposées

Les impacts énergétiques des projets de création de zones d'activités économiques se retrouvent compensés par des mesures d'incitation aux modes de transports doux (transport en commun, vélos...).

La volonté de favoriser l'expression d'une dimension urbaine au sein de Gardel dans une logique d'éco-quartier garantie que les aménagements projetés se feront dans une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion, réduisant ainsi l'impact des constructions sur les consommations énergétiques.

Des opérations de plantation et de végétalisation de l'espace urbain permettent d'améliorer le confort thermique dans la ville. De telles actions peuvent être encouragées, et ce tout particulièrement au sein des îlots de chaleur identifiés.

Type de mesure

Mesures de suppression

X

Mesures de réduction

Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

La volonté de favoriser l'expression d'une dimension urbaine au sein de Gardel dans une logique d'éco-quartier trouve sa traduction dans le PLU à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation. La volonté de promouvoir un écoquartier sur Gardel vise la réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments, dont la conception (ventilation, éclairage, ...) notamment, doit permettre de satisfaire à un niveau d'exigences très strictes avec des consommations au mètre carré aussi faibles que possible. Le recours aux énergies renouvelables (solaire, ...) sera encouragé et apparaît cohérent avec la logique de faire de Gardel un pôle technologique liée aux énergies renouvelables à l'échelle régionale, tel que le définit le Schéma d'Aménagement Régional.
Le zonage identifie une zone UX et le règlement du PLU prévoit, dans la zone UX, un secteur UXenr destiné aux activités liées à l'exploitation des énergies renouvelables.

Éléments réglementaires

X

Orientations d'aménagement et de programmation


X

Règlement

X

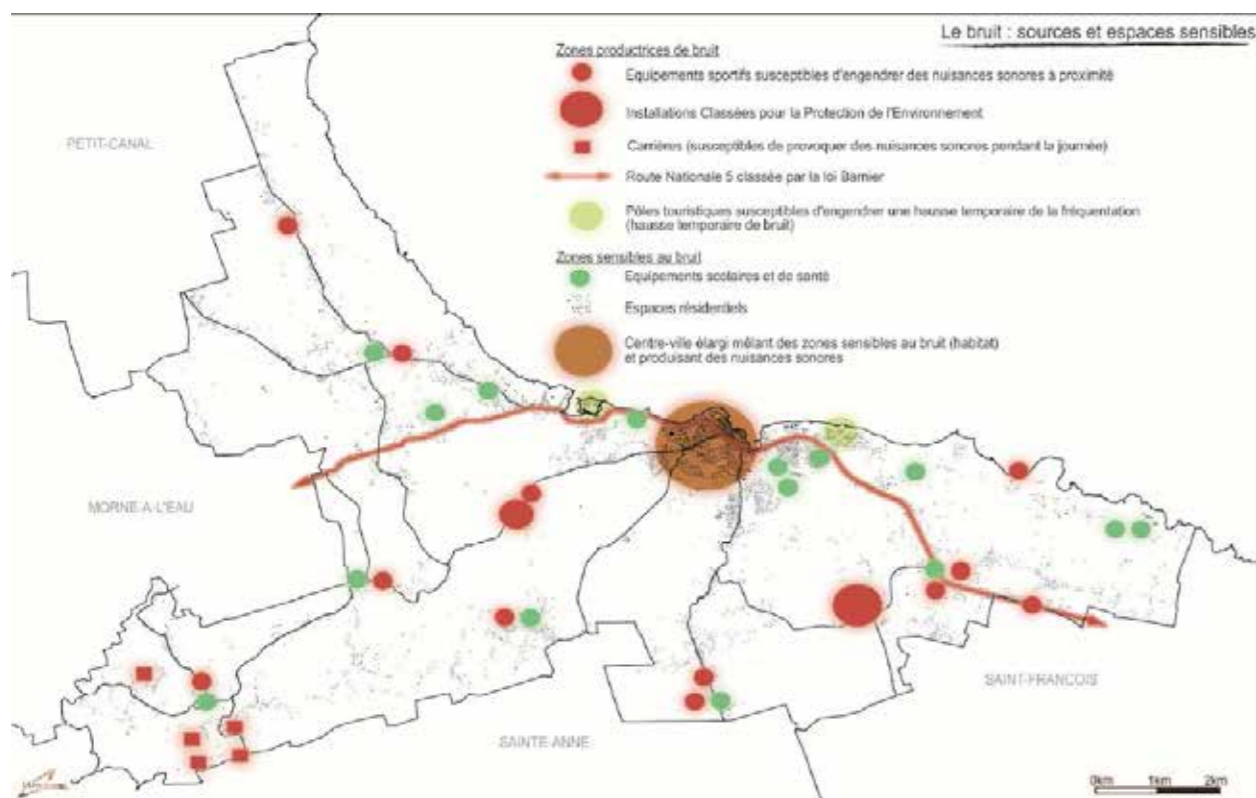
Zonage

THÈME NUISANCES SONORES

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>Le Grenelle 2 fixe :</p> <ul style="list-style-type: none"> La réformation de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores et aéroportuaires en élargissant ses compétences aux nuisances autres que sonores, en rationalisant le processus de contrôle et de sanction et en prévoyant une place plus importante aux associations de riverains; Le respect des plans d'exposition au bruit pour les nouveaux aéroports; Le renforcement de la transparence en matière de mesure des radiofréquences; La contrainte aux entreprises ferroviaires à contribuer à la réduction du bruit, en adaptant notamment les dispositifs de freinage de leur matériel roulant; <p>La Loi Barnier. L'ensemble des routes nationales et départementales de la commune sont concernées par ces dispositions</p> <p>La Loi Royal contre le bruit (31 décembre 1992) a pour objet principal d'offrir un cadre législatif complet à la problématique du bruit et de poser des bases cohérentes de traitement réglementaire de cette nuisance.</p> <p>Le Schéma d'Aménagement Régional <u>Une organisation plus équitable du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le non accroissement de la densité automobile, voire sa réduction, est au cœur des choix stratégiques du SAR, afin de limiter la saturation du trafic routier et la dégradation de l'environnement (bruit, pollution...). 	<p>Objectif 1: «Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger»</p> <p>Orientation 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces littoraux et les zones humides Préserver les plateaux d'arrière littoral Préserver et favoriser les continuités écologiques Une mise en valeur nécessaire <p>Orientation 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones de forte production agricole Protéger les espaces d'intérêt agronomique Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientation 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : «Structurer le territoire et préparer un développement équilibré»</p> <p>Orientation 1 : Renouveler et dynamiser le cœur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer le marché comme élément majeur du cœur de ville Dynamiser le tissu socio-économique Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientation 2 : Tisser des liens urbains avec les périmètres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientation 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers Affirmer et mettre en scène l'agglomération moulienne <p>Objectif 3 : «Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre»</p> <p>Orientation 2 : Le tourisme, un levier pour un renouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer la vocation balnéaire de la commune Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientation 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>Environnement</p> <p>Le projet présente des impacts positifs en matière de réduction des nuisances sonores.</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> La volonté de requalifier les espaces urbains et de hiérarchiser le réseau de voirie à travers le Projet de Renouvellement Urbain va participer à limiter les impacts du bruit sur le tissu urbain. La volonté de densifier la structure de l'habitat au niveau des pôles urbains complémentaires et ainsi de limiter l'étalement urbain va réduire l'exposition des zones d'habitat au bruit et participer au respect de l'environnement. La volonté d'intégrer des déplacements doux au projet de rénovation urbaine du centre-ville va permettre de limiter les déplacements motorisés et les nuisances sonores. Les liaisons transversales et voies de contournement vont permettre d'alléger le centre ville de flux parasites (poids-lourd) et ainsi améliorer la qualité de l'environnement sonore en centre-ville. <p>Impacts négatifs</p> <p>Affirmer la vocation récréative, ludique et pédagogique des espaces naturels, paysagers et architecturaux du territoire peut avoir un effet sensible sur l'environnement sonore des sites. Les visiteurs devront veiller à respecter la tranquillité des espèces présentes sur les sites.</p> <p>Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Par la réduction des nuisances que permet le projet, l'amélioration du cadre de vie devrait permettre d'accroître l'attractivité économique du territoire. <p>Social</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> La revalorisation des espaces urbains et naturels et l'amélioration du cadre de vie va permettre la création d'espaces calmes favorisant les interactions sociales et la mixité. <p>Impacts négatifs</p> <p>Les travaux engendrés pour l'aménagement et le renouvellement des quartiers risquent d'induire une augmentation temporaire des nuisances sonores, impactant le cadre de vie des habitants.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Positifs (+)</th> <th>Négatifs (-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <th>Temporaires</th> <th>Permanents</th> </tr> <tr> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <th>Réversibles</th> <th>Irréversibles</th> </tr> <tr> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <th>Qualitatifs</th> <th>Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Avant Après</p> 	Positifs (+)	Négatifs (-)	X		Temporaires	Permanents		X	Réversibles	Irréversibles	X		Qualitatifs	Quantitatifs	X	
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X																				
Temporaires	Permanents																			
	X																			
Réversibles	Irréversibles																			
X																				
Qualitatifs	Quantitatifs																			
X																				

THÈME NUISANCES SONORES

Synthèse cartographique



Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

Les réponses apportées sur les secteurs les plus impactés seront sectorielles.

- Imposer la réalisation d'une étude acoustique lorsque le projet est situé à proximité d'une zone d'habitation
- Garantir le respect de la réglementation au regard des nuisances sonores à travers l'intégration des installations bruyantes

Dimensions

X	Communale - Sectorielle
	Communale - Intégrée
	Intercommunale

Mesures proposées

Pour définir des mesures précises, il convient avant tout de dresser un état des lieux des nuisances sonores en réalisant une étude acoustique quantitative et qualitative (carte d'ambiances sonores). Seules ont été répertoriées les sources potentielles d'émissions sonores. Néanmoins, le projet ne propose pas de mesures spécifiques sur les nuisances sonores, seul le cadre de vie est évoqué.

Type de mesure

	Mesures de suppression
X	Mesures de réduction
	Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

Dans la stratégie exprimée dans le PADD de développer l'urbanisation sur Guénette, il est proposé, dans l'orientation d'aménagement et de programmation de Guénette-L'autre bord, de définir un réseau de voies reliant les quartiers situés au sud de la RN4 (Guénette) ceux situés au Nord (l'Autre-Bord, Morel, Portland) à travers des aménagements routiers (rond-points). Ces points d'échange et de connexion regroupent, et limitent, les échanges avec la RN, axe de circulation majeur de l'Est Grande-Terre.

Éléments réglementaires

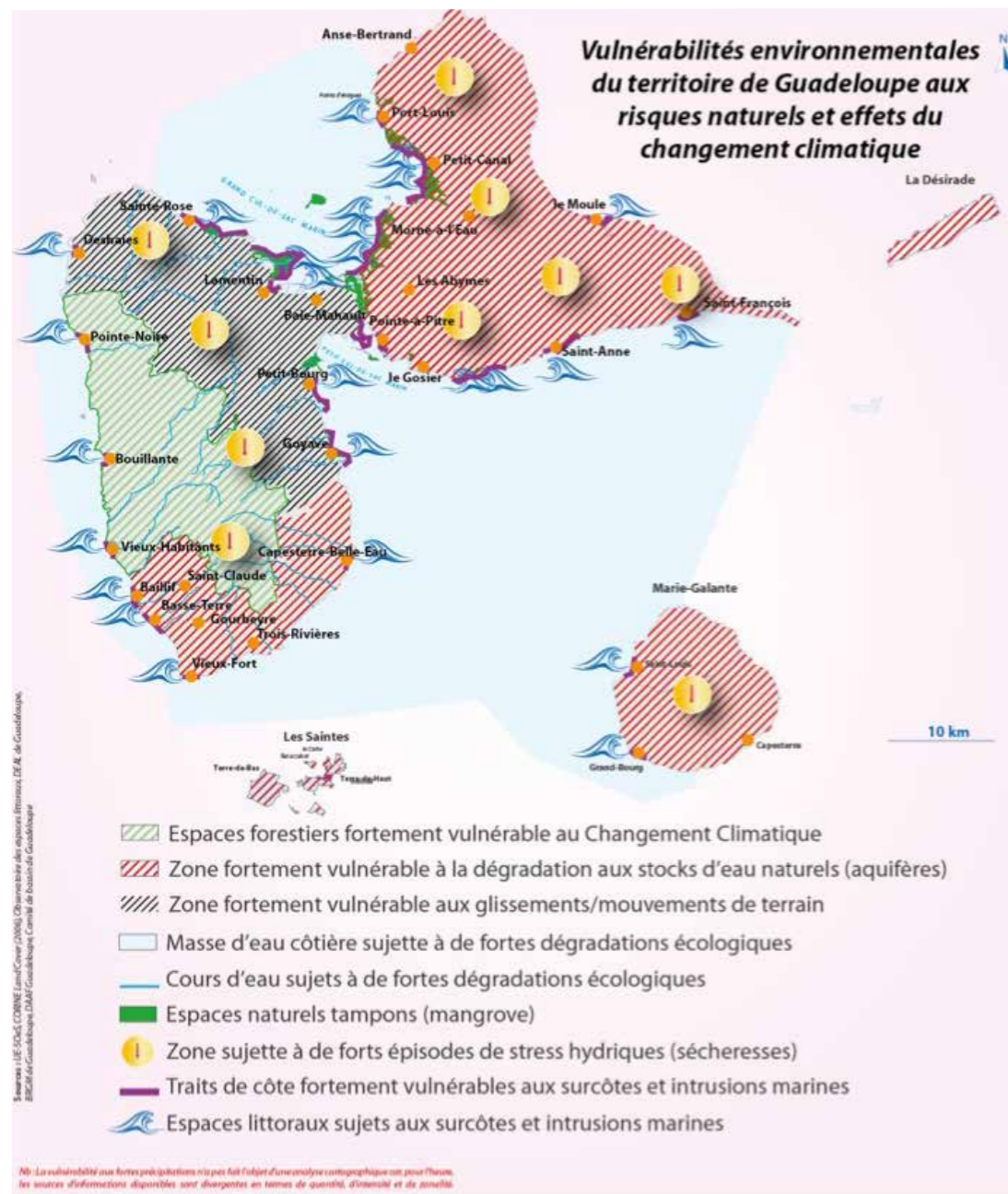
X	Orientations d'aménagement et de programmation
	Règlement
	Zonage

THÈME CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>Le Grenelle 2 promulguée le 12 juillet 2010 fixe les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser l'usage de l'automobile; • Dans le domaine de l'agriculture : diminuer l'utilisation d'engrais azotés, promouvoir des techniques culturales adaptées; • Mettre en place un plan volontariste pour le développement des transports en commun; • Mettre en place un plan volontariste pour le développement des écoquartiers; • Réduction de la consommation d'énergie <p>Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) fixe les objectifs stratégiques régionaux en matière de lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité du territoire et définit les orientations permettant l'atteinte de ces objectifs aux horizons 2020 et 2050.</p>	<p>Objectif 1 : «Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger»</p> <p>Orientations 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les espaces littoraux et les zones humides • Préserver les plateaux d'arrière littoral • Préserver et favoriser les continuités écologiques • Une mise en valeur nécessaire <p>Orientations 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones de forte production agricole • Protéger les espaces d'intérêt agronomique • Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientations 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le littoral mouléen et garantir son accessibilité • Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule • Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs • Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : «Structurer le territoire et préparer un développement équilibré»</p> <p>Orientations 1 : Renouveler et dynamiser le cœur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer le marché comme élément majeur du cœur de ville • Dynamiser le tissu socio-économique • Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientations 2 : Tisser des liens urbains avec les péri-centres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville • Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale • Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville • Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientations 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'urbanisation et la promotion de la façade littorale • Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutale <p>Orientations 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers • Affirmer et mettre en scène l'agglomération mouléenne <p>Objectif 3 : «Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre»</p> <p>Orientations 1 : Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être <p>Orientations 2 : Le tourisme, un levier pour un nouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer la vocation balnéaire de la commune • Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientations 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes • Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>Environnement</p> <p>Le projet aura des impacts positifs et négatifs sur le changement climatique.</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • La limitation de la vocation d'axe de transit de la RN5 en centre-ville va limiter les pics de pollution de l'air, constatés initialement au niveau de la RN5 en entrée de ville. Le dioxyde de carbone et autres particules vont connaître une diminution. • La restructuration du maillage viaire facilitera les déplacements permettant ainsi des flux allégés et donc une diminution des émissions de CO² • La production d'énergies renouvelables, via le pôle agro-industriel de Gardel, va permettre de limiter la production et la consommation d'énergie fossile. • La limitation de l'urbanisation diffuse permettra de diminuer les temps de parcours, et donc de limiter les émissions de CO². • La préservation des espaces naturels et des espaces de grand intérêt écologique contribue à atténuer les effets du changement climatique en raison de leur capacité à stocker les gaz à effet de serre, notamment les espaces boisés. <p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement du tourisme favorise l'augmentation de la fréquentation des sites pendant une période donnée • Tout développement urbain entraînant une augmentation de la population, engendrera une hausse des déplacements, favorisant l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre ; • Le développement de l'habitat neuf va favoriser l'installation des climatiseurs, responsables d'une très forte hausse de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre. • Le développement de l'agriculture intensive peut induire l'utilisation d'engrais chimiques, favorisant les émissions de gaz à effet de serre <p>Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Le projet vise à conforter l'économie locale via la protection des ressources du territoire et le développement des circuits courts donc globalement l'impact sera positif.</p> <p>Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Des impacts sociaux positifs liés au développement des énergies renouvelables générateurs d'emplois.</p> <p>Impacts négatifs</p> <p>Les problèmes de santé publique risquent d'être accentués dès lors que les émissions de gaz à effet de serre, générés notamment par la hausse des déplacements, l'utilisation plus fréquente de la climatisation vont augmenter.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Positifs (+)</th> <th>Négatifs (-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <th>Temporaires</th> <th>Permanents</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <th>Réversibles</th> <th>Irréversibles</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <th>Qualitatifs</th> <th>Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: center;"> <p>Avant Après</p> </div>	Positifs (+)	Négatifs (-)	X	X	Temporaires	Permanents		X	Réversibles	Irréversibles	X		Qualitatifs	Quantitatifs	X	
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X	X																			
Temporaires	Permanents																			
	X																			
Réversibles	Irréversibles																			
X																				
Qualitatifs	Quantitatifs																			
X																				

THÈME CHANGEMENT CLIMATIQUE

Synthèse cartographique



Synthèse des vulnérabilités environnementales du territoire face au changement climatique
Source : Schéma Régional Climat Air Énergie

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

Le changement climatique étant un sujet transversal qui touche l'ensemble des thématiques du territoire, la réponse apportée sera alors intégrée.
Une logique intercommunale est également nécessaire puisque ce phénomène requiert une réponse globale intégrant toutes les échelles de territoire.

Dimensions

Communale - Sectorielle

X

Communale - Intégrée

X

Intercommunale

Mesures proposées

Pour faire face aux effets du changement climatique, la commune doit mener des actions d'adaptation et d'atténuation. Dans le cadre du projet communal, les actions de réduction des gaz à effet de serre sont visibles.

Les mesures proposées ont pour objectif de réduire les consommations d'énergie fossile et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les domaines du bâtiment et des transports mais aussi de développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Type de mesure

Mesures de suppression

X

Mesures de réduction

Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

La performance bioclimatique de l'habitat constitue un enjeu important pour la Guadeloupe dans une stratégie d'économie des ressources et de lutte contre le changement climatique. Dans les orientations d'aménagement en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain, il convient de proposer des habitats bioclimatiques avec l'utilisation de techniques simples mais de bon sens (orientation, ouvertures,...). La volonté de promouvoir un écoquartier sur Gardel vise la réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments, dont la conception (ventilation, éclairage, ...) notamment, doit permettre de satisfaire à un niveau d'exigences très strictes avec des consommations au mètre carré aussi faibles que possible. Le recours aux énergies renouvelables (solaire, ...) sera encouragé et apparaît cohérent avec la logique de faire de Gardel un pôle technologique liée aux énergies renouvelables à l'échelle régionale, tel que le définit le Schéma d'Aménagement Régional.

Le zonage identifie une zone UX et le règlement du PLU prévoit, dans la zone UX, un secteur UXen destiné aux activités liées à l'exploitation des énergies renouvelables.

Éléments réglementaires

X

Orientations d'aménagement et de programmation

X

Règlement

X

Zonage

THÈME RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>Le Grenelle reprend les objectifs fixés par la loi SRU en matière de prévention des phénomènes naturels : «Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : [...] la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.»</p> <p>Le SDAGE fixe plusieurs orientations : • Orientation 2 : Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau -Prendre en compte les risques naturels majeurs</p> <p>L'ancienne orientation n°8 du précédent SDAGE (se prémunir contre les risques liés aux inondations) n'apparaît plus en tant que telle dans le SDAGE 2016-2021. Cependant, des dispositions liées à la protection contre les inondations ont été conservées et intégrées aux cinq autres orientations. Ces dispositions sont communes avec le PGRI (plan de gestion des risques inondation) 2016-2021 de Guadeloupe.</p> <p>Le Schéma d'Aménagement Régional Axe 1 : une volonté d'optimisation écologique • Objectif 5 : La prévention des risques</p> <p>Le Plan de Prévention contre les Risques Naturels de la commune du Moule approuvé le 24 juin 2010 par arrêté préfectoral n° 2010-723 AD/1/4.</p>	<p>Objectif 1 : «Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger» Orientation 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces littoraux et les zones humides Préserver les plateaux d'arrière littoral Préserver et favoriser les continuités écologiques Une mise en valeur nécessaire <p>Orientation 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones de forte production agricole Protéger les espaces d'intérêt agronomique Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientation 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le littoral moulien et garantir son accessibilité Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : «Structurer le territoire et préparer un développement équilibré» Orientation 1 : Renouveler et dynamiser le coeur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer le marché comme élément majeur du coeur de ville Dynamiser le tissu socio-économique Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientation 2 : Tisser des liens urbains avec les périmètres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientation 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> L'urbanisation et la promotion de la façade littorale Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutale <p>Orientation 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers Affirmer et mettre en scène l'agglomération moulienne <p>Objectif 3 : «Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre» Orientation 1 : Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être <p>Orientation 2 : Le tourisme, un levier pour un nouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer la vocation balnéaire de la commune Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientation 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>Environnement</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Le projet affiche la volonté de pallier les insuffisances et dysfonctionnement des réseaux d'assainissements (pluvial et eaux usées). Une gestion anticipée et rigoureuse des eaux pluviales peut limiter les phénomènes de ruissellement. En préservant les sols agricoles de l'imperméabilisation, le projet permet aussi de limiter les effets de ruissellement des eaux de surfaces.</p> <p>Impacts négatifs</p> <p>Globalement, toutes les orientations induisant un développement de l'urbanisation induit une imperméabilisation des sols, favorisant une augmentation du ruissellement des eaux pluviales. Les phénomènes peuvent être accentués et conduire à des phénomènes d'inondation par ruissellement.</p> <p>L'implantation d'activités classées en installations pour la protection de l'environnement et le passage de véhicules de transports de matières dangereuses sur la RN5 exposent les des habitants aux risques technologiques.</p> <p>Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <p>La volonté de densifier la structure de l'habitat, qui permet de réduire les zones exposées aux risques, a des répercussions économiques positives avec la réduction de l'extension des réseaux et la limitation des dégâts occasionnés en cas de phénomènes naturels.</p> <p>Impacts négatifs</p> <p>- La volonté de construire un territoire de projet et d'aménager et de requalifier les zones d'activités économiques devrait entraîner des implantations d'entreprises sur le territoire, plus ou moins dangereuses en termes de risques technologiques.</p> <p>Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>La préservation de la bande littorale dans les secteurs où elle n'est pas artificialisée permettra de limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques de houle cyclonique. En effet, l'ensemble du littoral et les falaises sont classés en zone rouge dans le plan de prévention des risques du Moule.</p> <p>Impacts négatifs</p> <p>L'augmentation probable des ruissellements peut altérer de façon temporaire les conditions de vie des habitants L'implantation d'activités classées en installations pour la protection de l'environnement et le passage de véhicules de transports de matières dangereuses sur la RN5 exposent les des habitants aux risques technologiques.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Positifs (+)</th> <th>Négatifs (-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <th>Temporaires</th> <th>Permanents</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <th>Réversibles</th> <th>Irréversibles</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <th>Qualitatifs</th> <th>Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: center;"> <p>Avant Après</p> </div>	Positifs (+)	Négatifs (-)	X	X	Temporaires	Permanents		X	Réversibles	Irréversibles		X	Qualitatifs	Quantitatifs		X
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X	X																			
Temporaires	Permanents																			
	X																			
Réversibles	Irréversibles																			
	X																			
Qualitatifs	Quantitatifs																			
	X																			

THÈME RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Synthèse cartographique

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

La thématique des phénomènes naturels ne peut être analysée de façon sectorielle, ainsi la réponse apportée sera intégrée.

Dimensions

Communale - Sectorielle

X

Communale - Intégrée

Intercommunale

Mesures proposées

Le Plan de Prévention des Risques permet de réglementer l'urbanisation du territoire sous l'angle des risques naturels. La proposition est d'aller plus loin dans les orientations à travers une traduction réglementaire pour ce qui est de la gestion des eaux pluviales (augmentation de l'imperméabilisation des sols induisant des phénomènes de ruissellement).

Type de mesure

Mesures de suppression

X

Mesures de réduction

Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

Les mesures proposées sont traduites dans le PLU sous forme d'orientations d'aménagement et de programmation dans le cadre de projets qui limitent les phénomènes de ruissellement (Ecoquartier de Gardel, ...)

Les articles du PLU permettent d'intégrer des objectifs de gestion des eaux pluviales:

L'article 4 relatif aux conditions de desserte par les réseaux : limiter le rejet des eaux pluviales sortant de la parcelle à tant de surface imperméable.

- L'article 9 : limiter l'emprise au sol bâtie

- L'article 14 : Imposer un coefficient minimum de surface perméable (plantée ou non).

- Aménager des bassins de rétention à la parcelle,...

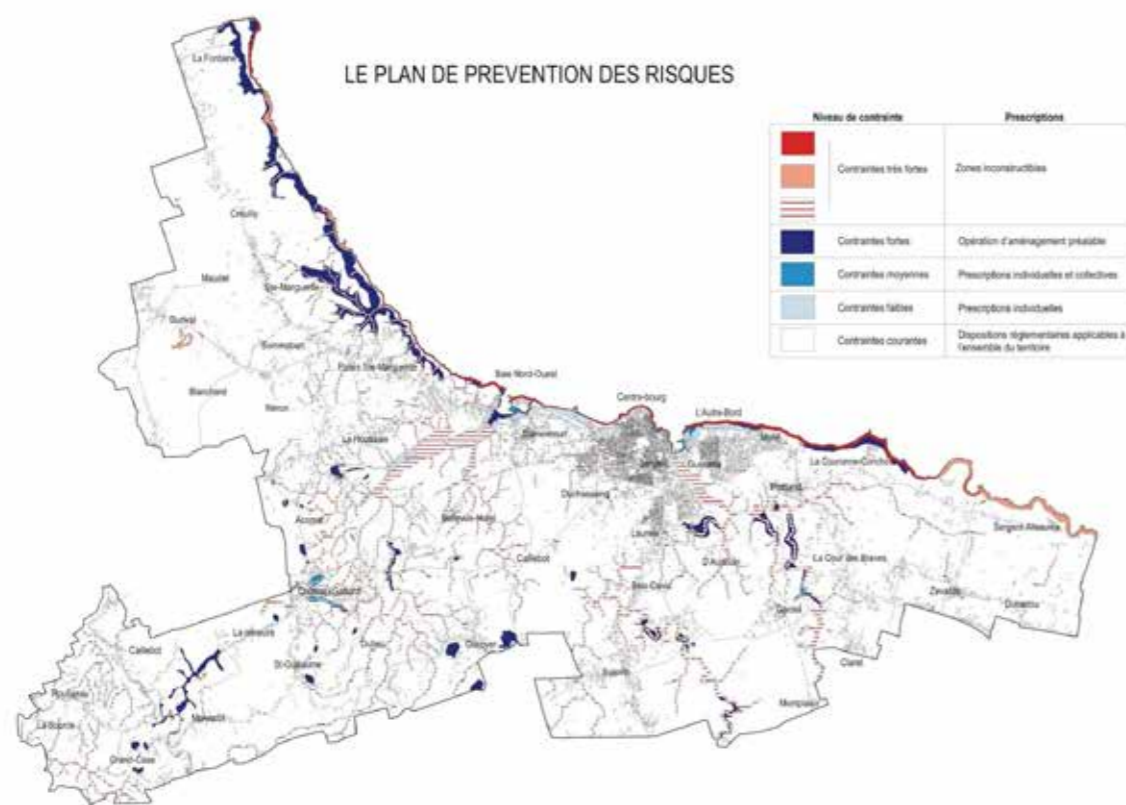
X

Orientations d'aménagement et de programmation

X

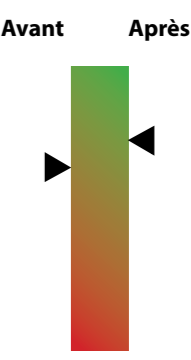
Règlement

Zonage



Source :Préfecture

THÈME QUALITÉ DE L'AIR






Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>La loi Grenelle 2 fixe les objectifs suivants en matière de lutte contre la pollution de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre le nouveau plan national de réduction des particules, des oxydes d'azote et d'ammoniac. Expérimenter les zones d'actions prioritaires pour l'air. Introduire le principe de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans le code de l'environnement (pour les lieux recevant du public ou des populations sensibles). <p>La loi LAURE ou la loi sur l'air et utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 détermine, pour chaque polluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> des objectifs de qualité à atteindre dans une période donnée des valeurs limites des seuils d'information et de recommandation des seuils d'alerte <p>Le Schéma Régional Climat Air Energie (volet air) Les objectifs retenus du volet « Air » du SRCAE de Guadeloupe sont triples :</p> <ul style="list-style-type: none"> synthétiser un état des connaissances en matière d'émissions de polluants atmosphériques et d'évaluation de la qualité de l'air régionale, identifier les secteurs prioritaires (les plus impactants) en termes d'émissions de polluants, élaborer des orientations prioritaires en matière de réduction de polluants atmosphériques afin de respecter les seuils réglementaires nationaux et européens à horizon 2015. A l'horizon 2015 : atteindre les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.220-1 du code de l'environnement. <p>Le Schéma d'Aménagement Régional Une organisation plus équitable du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Une nouvelle organisation du territoire plus dynamique et plus équitable pour « accroître la qualité de son offre métropolitaine sans subir, pour autant, les effets néfastes qui accompagnent ordinairement la métropolisation : étalement urbain, consommation d'espaces naturels, pollution et qualité de l'air, ségrégation sociale, congestion dans les déplacements... 	<p>Objectif 1 : « Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger »</p> <p>Orientation 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces littoraux et les zones humides Préserver les plateaux d'arrière littoral Préserver et favoriser les continuités écologiques Une mise en valeur nécessaire <p>Orientation 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones de forte production agricole Protéger les espaces d'intérêt agronomique Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Objectif 2 : « Structurer le territoire et préparer un développement équilibré »</p> <p>Orientation 1 : Renouveler et dynamiser le coeur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer le marché comme élément majeur du coeur de ville Dynamiser le tissu socio-économique Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientation 2 : Tisser des liens urbains avec les péricentres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientation 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> L'urbanisation et la promotion de la façade littorale Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutale <p>Orientation 4 : Structurer et préparer le territoire pour son développement futur</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer les liaisons intercommunales et inter-quartiers Affirmer et mettre en scène l'agglomération mouléenne <p>Objectif 3 : « Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre »</p> <p>Orientation 1 : Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être <p>Orientation 2 : Le tourisme, un levier pour un nouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer la vocation balnéaire de la commune Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientation 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>■ Environnement</p> <p>Le projet d'aménagement et de développement durable aura des impacts positifs et négatifs sur la qualité de l'air.</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Globalement, le projet aura des conséquences positives sur la qualité de l'air par rapport à l'état initial, car il permettra d'éviter les pics de pollution dus aux transports. Mais, les mesures de la qualité de l'air ne dépendent pas seulement de paramètres communaux. La limitation de la vocation d'axe de transit de la RN5 en centre-ville qui va limiter les pics de pollution de l'air, constatés initialement au niveau de la RN5 en entrée de ville. Le dioxyde de carbone et autres particules vont connaître une diminution. La restructuration du maillage viaire facilitera les déplacements permettant ainsi des flux allégés et donc une meilleure qualité de l'air. Les pollutions générées par le trafic dense aux heures pointes vont être diminuées grâce à la mise en place de transports en commun et d'une alternative à la voiture au niveau de l'entrée est de la ville La production d'énergies renouvelables va permettre de limiter cette pollution, même si elle apparaît faible au regard des analyses réalisées par Gwad'Air. La limitation de l'urbanisation diffuse permettra de diminuer les temps de parcours, et donc de limiter les pollutions Les arbres et végétaux conservés dans le cadre de la préservation des espaces de grand intérêt écologique vont agir comme des filtres à air en absorbant les polluants et poussières en suspension dans l'air. <p>Impacts négatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le développement du tourisme favorise l'augmentation de la fréquentation des sites pendant une période donnée. Les espaces de forte production agricole telles que les plaines cannières peuvent contribuer à la pollution de l'air via l'utilisation de produits phytosanitaires. <p>■ Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> En limitant les émissions de gaz polluants, le projet participe à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité économique du territoire. <p>Impacts négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout développement urbain entraînant une augmentation de la population engendrera une hausse des déplacements impactant la qualité de l'air. <p>■ Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Même si des effets négatifs sont à noter, la qualité de l'air reste satisfaisante pour les habitants. L'amélioration du cadre de vie à travers des projets de territoire respectueux de l'environnement (écoquartier) et peu émetteurs de gaz polluants, devrait avoir des impacts positifs socialement (plaisir de fréquenter un lieu, vitalité des espaces de rencontre...).</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="2534 233 2674 359">Positifs (+)</th> <th data-bbox="2674 233 2887 359">Négatifs (-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="2534 359 2674 485">X</td> <td data-bbox="2674 359 2887 485"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 485 2674 611">Temporaires</th> <th data-bbox="2674 485 2887 611">Permanents</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 611 2674 737">X</td> <td data-bbox="2674 611 2887 737"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 737 2674 863">Réversibles</th> <th data-bbox="2674 737 2887 863">Irréversibles</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 863 2674 989"></td> <td data-bbox="2674 863 2887 989">X</td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 989 2674 1115">Qualitatifs</th> <th data-bbox="2674 989 2887 1115">Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 1115 2674 1241">X</td> <td data-bbox="2674 1115 2887 1241"></td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: center;"> <p>Avant Après</p>  </div>	Positifs (+)	Négatifs (-)	X		Temporaires	Permanents	X		Réversibles	Irréversibles		X	Qualitatifs	Quantitatifs	X	
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X																				
Temporaires	Permanents																			
X																				
Réversibles	Irréversibles																			
	X																			
Qualitatifs	Quantitatifs																			
X																				

THÈME QUALITÉ DE L'AIR


Synthèse cartographique

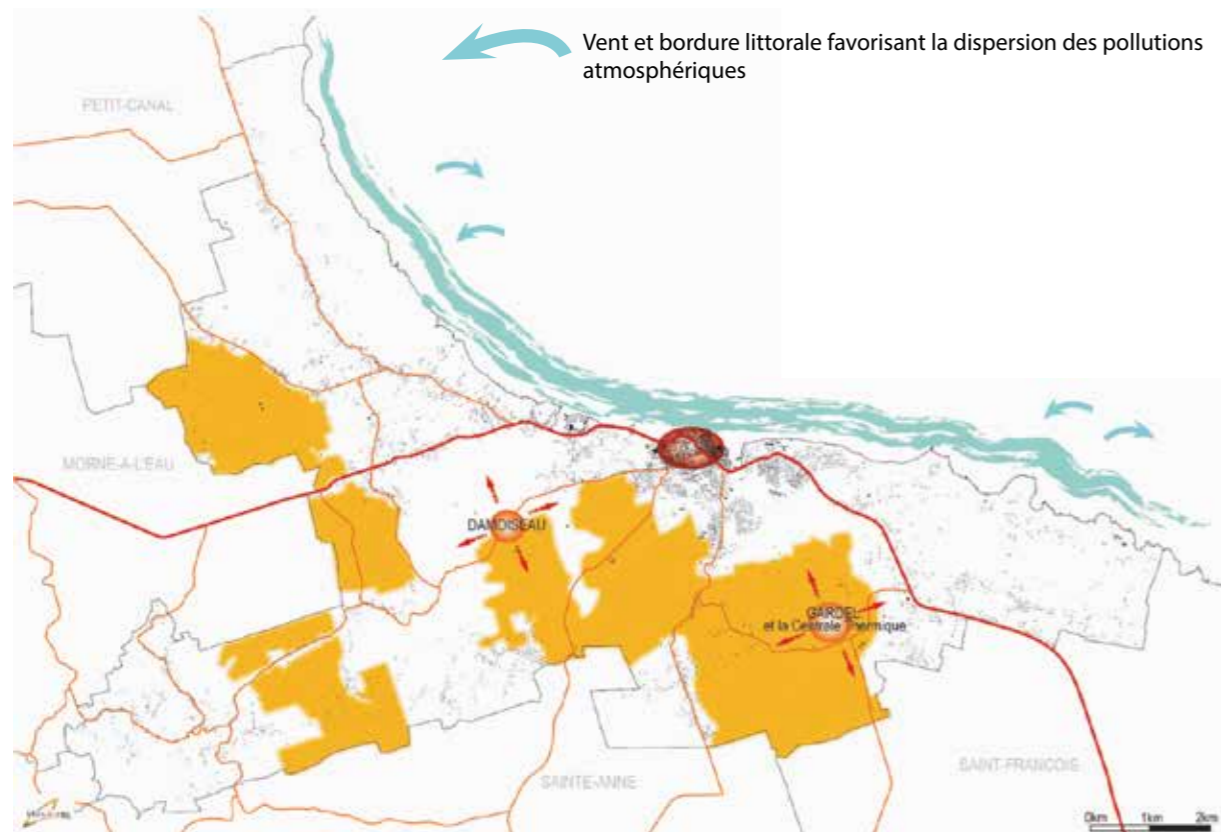
CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTIONS

Composantes du territoire altérant la qualité de l'air

-  Route Nationale 5, axe de circulation dense supportant des flux d'échange et de transit
-  Routes départementales
-  Concentration de la circulation en centre-ville
-  ICPE dégageant des émissions polluantes importantes pendant la campagne sucrière
-  Espaces de production cannière, susceptible de rejeter des produits phytosanitaires

Composantes du territoire favorisant une bonne qualité de l'air

-  Vent et bordure littorale favorisant la dispersion des pollutions atmosphériques



Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Réponse apportée

La réponse apportée est intégrée dans le sens où elle permet de répondre à plusieurs problématiques environnementales : énergie, protection de la biodiversité, de la végétation, des cours d'eaux. Elle est aussi intercommunale parce que l'air ne s'arrête pas aux frontières d'une commune; améliorer la qualité de l'air d'une commune a des conséquences sur les communes proches.

Dimensions

Communale - Sectorielle

X

Communale - Intégrée

Intercommunale

Mesures proposées

Toute activité anthropique engendre un niveau de pollution de l'air plus ou moins important. Ainsi, les mesures de compensation, qui proposent des contre-parties censées compenser les effets du projet par une réhabilitation, une restauration voire une création sont les plus adaptées pour répondre au développement communal.

- Le développement de modes doux qui représente une alternatif à la voiture,
- La densification de l'urbanisation joue un rôle positif dans la limitation des émissions de GES liés aux déplacements
- La mise en oeuvre d'opérations nouvelles dans le cadre de démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) :
 - limiter la présence de la voiture dans les opérations,
 - maîtriser la gestion des eaux pluviales,
 - promouvoir la maîtrise raisonnée des déchets à la source,
 - favoriser une diminution de la consommation d'énergie fossile.

Type de mesure

Mesures de suppression

X

Mesures de réduction

Mesures de compensation

Traduction des mesures proposées dans le PLU

Les propositions faites ne peuvent relever du cadre réglementaire du PLU, mais peuvent être formulées dans un cahier de recommandations sur la thématique de la gestion énergétique, joint en annexe du PLU.


Éléments réglementaires

Orientations d'aménagement et de programmation

Règlement

Zonage

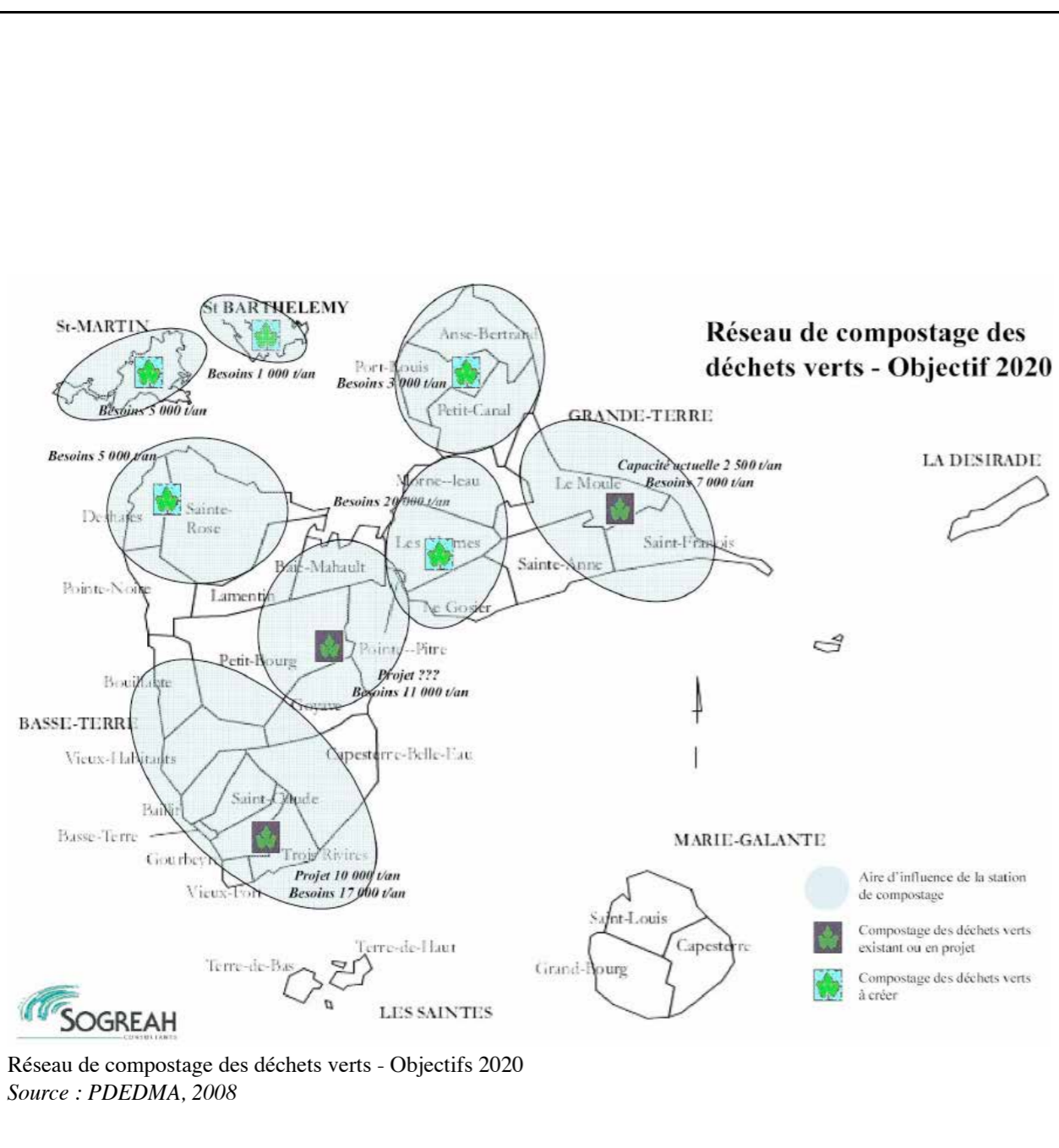
THÈME GESTION DES DÉCHETS

Objectifs de référence	Orientations stratégiques (PADD)	Orientations opérationnelles (OAP)	Impacts du projet	Types d'impacts																
<p>La loi dite Grenelle 1 a fixé pour l'outre-mer l'objectif d'atteindre... « d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ».</p> <p>le Grenelle de l'environnement fixe plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> « Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant sur les cinq premières années ; Porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ; Diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités partant à l'incinération ou au stockage » Les documents d'urbanisme doivent permettre les conditions suivantes pour assurer : <ul style="list-style-type: none"> la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, et des espaces verts la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. <p>le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon 2020 qui présente plusieurs objectifs pour la valorisation, la collecte, le transfert, le traitement des déchets.</p> <p>Le Schéma d'Aménagement Régional</p> <p>Le Plan Régional d'Élimination et de Gestion des Déchets Dangereux (PREGEDD) fixe les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la connaissance Promouvoir la réduction des déchets Développer le tri et la collecte Mettre en place des structures de valorisation et d'élimination adaptées Suivre et actualiser le plan Mieux gérer les DASRI <p>Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) approuvé en 2008, applicable jusqu'en 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> Propose une politique de réduction à la source volontariste Propose un développement fort et rapide des collectes sélectives d'emballages ménagers Propose une valorisation biologique des déchets ménagers Propose une incinération des sous-produits de traitement et d'une partie des déchets encombrants non-recyclables en vue d'une valorisation énergétique Propose le stockage des déchets ultimes 	<p>Objectif 1 : «Révéler les valeurs naturelles et agricoles du territoire pour mieux les protéger»</p> <p>Orientation 1 : Préserver les espaces de grand intérêt écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les espaces littoraux et les zones humides Préserver les plateaux d'arrière littoral Préserver et favoriser les continuités écologiques Une mise en valeur nécessaire <p>Orientation 2 : Préserver et développer le potentiel agricole du Moule</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones de forte production agricole Protéger les espaces d'intérêt agronomique Promouvoir les secteurs ruraux, d'intérêt écologique, paysager et témoins d'une activité passée <p>Orientation 3 : Valoriser des espaces récréatifs et œuvrer pour la promotion du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le littoral mouléen et garantir son accessibilité Promouvoir la vocation balnéaire de la ville du Moule Valoriser les rivières et plans d'eau comme espaces ludiques et sportifs Révéler la richesse patrimoniale de la commune <p>Objectif 2 : «Structurer le territoire et préparer un développement équilibré»</p> <p>Orientation 1 : Renouveler et dynamiser le coeur de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaffirmer le marché comme élément majeur du coeur de ville Dynamiser le tissu socio-économique Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville <p>Orientation 2 : Tisser des liens urbains avec les péri-centres et agir en faveur de leur épanouissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonan-Vassor : Requalifier et restructurer les extensions spontanées du centre ville Champs Grillé, Lauréal : Désenclavement, mixité urbaine et sociale Guénette - L'autre bord : vers une affirmation du pôle Est de la ville Damencourt : ambitions pour un réel prolongement urbain de la ville <p>Orientation 3 : Maîtriser l'urbanisation et préserver les valeurs naturelles, agricoles et rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> L'urbanisation et la promotion de la façade littorale Affirmer les polarités en zones rurales pour limiter le processus d'urbanisation brutale <p>Objectif 3 : «Affirmer le Moule comme pôle d'équilibre du Nord-Est de la Grande-Terre»</p> <p>Orientation 1 : Renforcer & Développer une économie urbaine de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> Un effort particulier sur les services de santé et de bien-être <p>Orientation 2 : Le tourisme, un levier pour un renouveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Affirmer la vocation balnéaire de la commune Promouvoir la découverte du territoire <p>Orientation 3 : Affirmer et Développer une économie basée sur les pôles d'agro-transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'agro-industrie, un levier pour un développement d'énergies vertes Promouvoir la valorisation des produits issus de l'élevage 	<p>OAP Secteur de Guénette - L'Autre bord</p> <p>OAP Secteur de Gardel</p>	<p>Environnement</p> <p>Le projet aura des impacts sur la quantité des déchets produits. Ses impacts sont à la fois positifs et négatifs.</p> <p>Impacts positifs</p> <p>La valorisation des paysages et de leur fréquentation implique un entretien régulier des sites (et donc une limitation des déchets présents). La maîtrise de la fréquentation de la rivière Audouin, de la ravine du Nord-Ouest et du barrage de Létaye devrait permettre de limiter les dépôts de déchets dans ces milieux sensibles ; La rénovation urbaine en bordure littorale du centre-ville va permettre une diminution des dépôts de déchets ménagers et autres dans les milieux naturels.</p> <p>Impact négatifs</p> <p>Les impacts négatifs sont avant tout liés à l'ouverture des sites naturels et à leur promotion, qui induit une augmentation de leur fréquentation. L'augmentation de la fréquentation des sites sensibles pendant les périodes touristiques peut favoriser le dépôt de déchets ménagers épars pouvant impacter indirectement la qualité des cours et étendues d'eau, des espèces végétales et des sols perméables. La volonté de renforcer l'économie de l'agglomération mouléenne par le développement des activités artisanales et industrielles va induire une augmentation de la production de déchets qui viendront s'ajouter aux productions actuelles. Cet masse de déchets supplémentaire peut poser problème si la collecte ne se fait pas correctement (trop rare ou tracé non optimal).</p> <p>Economique</p> <p>Impacts positifs</p> <p>Le développement des filières de recyclage peut permettre l'essor d'entreprises spécialisées et la création de filières professionnelles.</p> <p>Impacts négatifs</p> <p>La volonté de renforcer l'économie de l'agglomération mouléenne par le développement des activités artisanales et industrielles va induire une augmentation de la production de déchets qui viendront s'ajouter aux productions actuelles. Cet masse de déchets supplémentaire nécessitera une gestion renforcée des déchets.</p> <p>Social</p> <p>Impacts positifs</p> <p>L'augmentation potentielle des déchets dans le milieu naturel peut nuire à la qualité du cadre de vie en certaines parties du territoire</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="2534 233 2674 359">Positifs (+)</th> <th data-bbox="2674 233 2887 359">Négatifs (-)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="2534 359 2674 485">X</td> <td data-bbox="2674 359 2887 485"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 359 2674 485">Temporaires</th> <th data-bbox="2674 359 2887 485">Permanents</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 485 2674 611">X</td> <td data-bbox="2674 485 2887 611"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 485 2674 611">Réversibles</th> <th data-bbox="2674 485 2887 611">Irréversibles</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 611 2674 737">X</td> <td data-bbox="2674 611 2887 737"></td> </tr> <tr> <th data-bbox="2534 611 2674 737">Qualitatifs</th> <th data-bbox="2674 611 2887 737">Quantitatifs</th> </tr> <tr> <td data-bbox="2534 737 2674 863">X</td> <td data-bbox="2674 737 2887 863"></td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: center;"> <p>Avant Après</p>  </div>	Positifs (+)	Négatifs (-)	X		Temporaires	Permanents	X		Réversibles	Irréversibles	X		Qualitatifs	Quantitatifs	X	
Positifs (+)	Négatifs (-)																			
X																				
Temporaires	Permanents																			
X																				
Réversibles	Irréversibles																			
X																				
Qualitatifs	Quantitatifs																			
X																				

THÈME GESTION DES DÉCHETS

Synthèse cartographique

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation



Réseau de compostage des déchets verts - Objectifs 2020
Source : PDEDMA, 2008

Réponse apportée		Dimensions	
En matière de gestion des déchets, la réponse apportée est à la fois communale et intercommunale, puisque la gestion des déchets ne dépend pas uniquement de la commune.			Communale - Sectorielle
		X	Communale - Intégrée
		X	Intercommunale
Mesures proposées		Type de mesure	
Le développement des zones activités va engendrer une augmentation de la quantité de déchets produits. Pour éviter le phénomène de décharge sauvage, une valorisation des déchets via une filière de tri sélectif peut être envisagée. Les déchets issus de la production cannière (bagasse) peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique.			Mesures de suppression
		X	Mesures de réduction
			Mesures de compensation
Traduction des mesures proposées dans le PLU		Éléments réglementaires	
La volonté de promouvoir un écoquartier sur Gardel prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur de Gardel vise la limitation de la production de déchets. La collecte sélective des déchets (verre, plastiques, papier-carton) est mise en place à l'échelle de la commune via des bornes d'apport volontaire. Cette logique s'applique évidemment à Gardel, mais la valorisation des déchets verts pouvant ensuite être utilisé pour les jardins et espaces verts sera également encouragée.		X	Orientations d'aménagement et de programmation
			Règlement
			Zonage